

LE CENTRE DE FACILITATION DES INVESTISSEMENTS DANS SA  
MISSION DE PROMOUVOIR L'INVESTISSEMENT PRIVÉ EN HAITI UNE  
ANALYSE DE SA PERFORMANCE

**Présenté et Soutenu Publiquement**

**Par**

Daniel CASTER

Travail soumis dans le cadre des exigences académiques  
Pour l'obtention du grade de  
**LICENCE EN GESTION DES AFFAIRES**

Collège Universitaire de Christianville

CUC

**Décembre 2017**

LE CENTRE DE FACILITATION DES INVESTISSEMENTS DANS SA  
MISSION DE PROMOUVOIR L'INVESTISSEMENT PRIVÉ EN HAITI UNE  
ANALYSE DE SA PERFORMANCE

**Présenté et Soutenu Publiquement**

**Par**

Daniel CASTER

**Approuvé par**

---

**Directeur du comité de mémoire**

---

**Membre**

---

**Membre**

---

**Le Doyen Aux Affaires Académiques**

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>Page</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>i-ii</b>
Dédicace .....	<b>iii</b>
Remerciements.....	<b>iv</b>
Liste des tableaux.....	<b>v</b>
Liste des figures.....	<b>vi</b>
Table des abréviations.....	<b>vii-viii</b>
<b>CHAPITRE I. INTRODUCTION</b> .....	<b>1-7</b>
1.1-INTRODUCTION.....	<b>1</b>
1.1-Problématique.....	<b>2-4</b>
1.2-Justification.....	<b>5</b>
1.3-Questions de recherche.....	<b>6</b>
1.4-Formulation des variables.....	<b>6</b>
1.5-Formulation des hypothèses.....	<b>6-7</b>
1.5.1-Hypothèse opérationnelle.....	<b>6</b>
1.5.2-Hypothèse nulle.....	<b>7</b>
1.6- Objectifs de la recherche.....	<b>7</b>
1.6.1- Objectifs généraux.....	<b>7</b>
1.6.2- Objectifs spécifiques.....	<b>7</b>
<b>CHAPITRE II. CADRE THEORIQUE ET EPISTEMOLOGIQUE</b> .....	<b>8-14</b>
2.1.1- Définition du sujet.....	<b>8-9</b>
2.1.2- Délimitation du sujet.....	<b>9-10</b>
2.2- Définition des termes clés.....	<b>10-14</b>
2.2.1- Balance des paiements.....	<b>11</b>
2.2.2- Coercition.....	<b>11</b>
2.2.3- Compétitivité.....	<b>11</b>
2.2.4- Croissance économique.....	<b>11</b>
2.2.5- Investissement.....	<b>12</b>
2.2.6- Investissement direct et étranger.....	<b>12-13</b>
2.2.7- Investissement privé.....	<b>13</b>
2.2.8- Moyenne.....	<b>13</b>
2.2.9- Performance.....	<b>13</b>

2.2.10- Politique monétaire.....	13
2.2.11- Promouvoir.....	13
2.2.12- Stratégie d'entreprise.....	14
<b>CHAPITRE III. REVUE DE LA LITTÉRATURE.....</b>	<b>15-40</b>
<b>3.1-Impact de l'environnement externe sur l'investissement privé.....</b>	<b>16-30</b>
3.1.1- Approche Keynésianisme de l'investissement privé.....	16-20
3.1.2- Climat politique face à l'investissement privé (2004-2017).....	21-23
3.1.3- Analyse des politiques commerciales d'Haïti par secteur et mesure.....	23-30
<b>3.2-Cadre légal de la promotion de l'investissement privé.....</b>	<b>30-38</b>
3.2.1- Controverses de certains articles du code des investissements.....	31-34
3.2.2-Accords de Partenariat Economique (APE) face à Haïti.....	34-38
<b>3.3- Résumer de la revue.....</b>	<b>39-40</b>
<b>CHAPITRE IV. METHODOLOGIE.....</b>	<b>41-42</b>
4.1- Méthode d'analyse.....	41
4.2- Stratégie de recherche.....	41
4.3- Echatillon représentatif.....	41
4.4- Indicateurs d'évaluation de l'enquête.....	42
4.5- Critère de choix de l'échantillon.....	42
<b>CHAPITRE V. TRAITEMENT DES DONNEES.....</b>	<b>43-57</b>
5.1- Analyse descriptive des données.....	43
5.2- Critère d'acceptation.....	55
5.3- Résultat du test.....	57
<b>CHAPITRE VI. RESUMER.....</b>	<b>58-68</b>
6.1-RESUMER.....	58-59
6.2-Conclusion.....	59-60
6.3- Limite de la recherche.....	61
6.4- Recommandations.....	62-63
6.5-Bibliographie.....	64-68

## **DEDICACES**

Je dédie ce travail tout d'abord, à mon Père qui est dans les cieux, Dieu, un compagnon, un ami avec qui j'ai vécu les bons moments et ceux qui sont difficiles.

Il m'a accordé le courage, l'humilité, la force et la persévérance.

Ensuite, à notre chère Haïti malgré tout qui n'a pas pu sortir de sa pauvreté. Espérant que ce travail de recherche apporte un plus à son développement socio-économique.

Enfin, à ma famille.

## Remerciements

Mes remerciements vont à l'égard du Tout Puissant qui me donne de l'intelligence tout au long de ce travail de recherche.

Mes remerciements vont également à l'endroit du Président du conseil du Collège Universitaire de Christianville, M. Josué DELEON, puis du Vice-Président, M. Jonel JONATHAS, et particulièrement, du Doyen de la faculté des Sciences Administratives, M. Rodrigue FLORIAN, lui qui est aussi mon Directeur, je le remercie d'autant plus de m'avoir supporté techniquement.

Je remercie le corps professoral précisément M. Jean Jacky ALEXANDRE, M. Jean Duteau ELICOIS, M. Widzer RACINE, M. Kinson VERNET, M. Abdul Lhérisson FEDE, M. Parcklin CASIMIR, M. Dukel LEBRUN, M. Luc Albert DORVIL, M. Alex LOUISJUSTE... qui m'avaient prodigué un enseignement noble au cours du cycle.

Ils vont aussi à l'endroit de ceux qui m'ont aidé à boucler ce cycle d'études grâce à leur conseil ainsi que leur support financier. D'une part, ils sont à ma famille, ma mère Rosana SADIRA qui avait tout essayé pour participer à ma réussite académique jusqu'à ce cycle d'études, Desinor CASTER, Rose-Darline CASTER, Davidson CASTER, Richardson CASTER, Rhode Stenley CASTER, Rose Claudelle NORADIN, Durana SADIRA, Léon SADIRA, Mercius ESTEL, Shuwel ESTEL, Maxis Berly ESTEL, Dieudonné ACCILE, Junior PIERRE... D'autre part à mes amis qui m'ont beaucoup soutenu par leur conseil, Mme Asline SAINT-JEAN, Stéphanie DENIS, Ycilia Pierre PAUL, Médé JOSEPH, Adonis OBLISSONNE, Josie POUDY.

Finalement, un grand merci à tous les étudiants de ma promotion dite Phénix qui m'avaient appris une fois de plus la convivialité et le sens d'entraide.

<b>Liste des tableaux</b>	<b>Page</b>
Tableau 1.1 : Les différents projets.....	19
Tableau 1.2 : Classement des projets.....	19
Tableau 2. : Classements sur la facilité de faire des affaires 2013.....	44
Tableau 3. : Classement sur la facilité de faire des affaires 2014.....	46
Tableau 4. : Classement sur la facilité de faire des affaires 2015.....	48
Tableau 5. : Classement sur la facilité de faire des affaires 2016.....	50
Tableau 6. : Classement sur la facilité de faire des affaires 2017.....	52
Tableau 7. : Moyenne arithmétique des pays pendant les 3 dernières années pour la fa- cilité de faire des affaires.....	54

<b>Liste des figures</b>	<b>Page</b>
Figure 1.....	20
Figure 2.....	45
Figure 3.....	47
Figure 4.....	49
Figure 5.....	51
Figure 6.....	53
Figure 7.....	55

## **Table des abréviations**

**ACP** : Afrique, Caraïbe, Pacifique

**AGD** : Administration Générale des Douanes

**APE** : Accords de Partenariat Economique

**AII** : Accords Internationaux d'Investissement

**BP** : Balance de Paiements

**BRH** : Banque de la République d'Haïti

**CE** : Communauté Européenne

**CEE** : Communauté Economique Européenne

**CFI** : Centre de Facilitation des Investissements

**CFGCT** : Contribution au Fond de Gestion des Collectivités Territoriales

**CIRDI** : Centre International pour le Règlement des Différends Relatifs aux  
Investissements

**CNUCED** : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

**DGI** : Direction Générale des Impôts

**EMC** : Efficacité Marginale du Capital

**GATT**: Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce

**IDE** : Investissement Direct à l'Etranger

**MCI** : Ministère du Commerce et de l'Industrie

**MEF** : Ministère de l'Economie et Finance

**MJSP** : Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

**MINUSTHA** : Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti

**NOEI** : Nouvel Ordre Economique International

**OMC**: Organisation Mondiale du Commerce

**ONU**: Organisation des Nations Unies

**PIB**: Produit Intérieur Brut

**PMA** : Pays Moins Avancés

**PMEs**: Petites et Moyennes Entreprises

**RNDDH**: Réseau National de Défense des Droits Humains

**STABEX** : Système de Stabilisation des recettes d'Exportation

**SYSMIN** : Système Minerais

**TRI** : Taux de Rendement Interne de l'Investissement

**UE** : Union Européenne

**ULCC**: Unité de Lutte Contre la Corruption

**VAN** : Valeur Actuelle Nette

## **CHAPITRE I**

### **INTRODUCTION**

Dans toutes sociétés, l'investissement joue un rôle prépondérant pour leur système économique, politique, social et financier; car il contribue au développement socio-économique et à l'amélioration des indicateurs de croissance économique. En effet, pour réaliser d'importants investissements privés, il est nécessaire qu'il y ait une promotion très considérable qui tend vers les attentes des investisseurs tout en garantissant un environnement d'affaires compétitif. Cette promotion va surtout dans le sens de la protection des investissements, tout en dotant leur société d'une politique nationale face à l'investissement étranger (Bonin, p. 232) et d'un cadre légal assez équitable ; donc un ensemble d'incitatifs qui seraient favorables à la stratégie d'entreprises et un flux croissant d'investissements privés. D'où l'importance de notre sujet : « Le Centre de Facilitation des Investissements dans sa mission de promouvoir l'investissement privé en Haïti une analyse de sa performance ».

## Problématique

Normalement, le Ministère du Commerce et de l'Industrie par le biais du Centre de Facilitation des Investissements exerce un ensemble de méthodes et moyens visant à promouvoir et faciliter l'investissement privé. Ce, en vue de créer des richesses et d'emplois, capables d'assurer le développement économique et social de la République d'Haïti. Le décret du 31 janvier 2006, dans son article 2 définit la mission du CFI comme suit :

*La mission du Centre de Facilitation des Investissements est de promouvoir et Faciliter le développement de l'investissement privé en Haïti, par la mise en œuvre de stratégies et de politiques actives de promotion des investissements personnalisés à l'investisseur, tant haïtien qu'étranger dans les différentes étapes du processus de réalisation de son investissement (Le MONITEUR (2006,31 Janvier) No 13, p. 17).*

Pourtant, cette institution ternit son énoncé de mission qui joue un rôle de tremplin face aux attentes des investisseurs haïtiens et étrangers, car la promotion que le CFI préconise pour la plupart d'eux est négligeable quelque part. Au fait, au niveau de la stratégie compétitive, il y a un abîme de différence lorsque nous comparons la performance des grandes lignes des institutions de la même fonction des autres pays avec les nôtres, ainsi que notre environnement d'affaires avec ceux de la région, bien que ce dernier soit possible grâce à la volonté et la responsabilité de chaque acteur de la vie nationale. Pourquoi le Centre de Facilitation des Investissements ne serait pas dénommé le Centre de Facilitation et de Protection des Investissements? Dans notre code d'investissement, il y a un tas de lois à éclaircir et de processus à améliorer; quelque part l'État fait dépendre son consentement sur des conditions législatives ou règlementaires qui sont difficiles et longues

à remplir, majoritairement, Haïti avait ratifié des Accords de Partenariat Economique dont il ne bénéficie pas d'avantages réciproques ; de plus en Haïti, la corruption ne cesse pas de se faire entendre, ce qui nous amène à comprendre qu'il n'y a pas de coercition, ce que Dr Frantz LARGE nous démontre dans « Le Centre de Facilité des Investissements Bilant et Perspectives » :

*-Que nous ne bougeons pas dans la classification de la corruption.*

*- Que des réunions du plus vif intérêt n'ont aucune incidence.*

Plus loin, il explique les raisons profondes du blocage :

*-Chacun fait ce qu'il veut.*

*- Nous nous perdons dans de grands discours et n'adoptons pas des mesures concrètes.*

*-Le public national et international et surtout international n'est pas informé.*

*-Nous dépendons d'une aide internationale qui n'a fait que se greffer sur la mafia nationale.*

*-Les personnes chargées de faire respecter la loi doivent leur pouvoir au viol de la loi.*

*-La tradition de la démagogie.*

De plus, nous constatons l'absence d'un plaidoyer du corps consultatif du Centre de Facilitation des Investissements vis-à-vis de la Banque de la République d'Haïti (BRH) et des bailleurs de fond pour émettre des emprunts ou des crédits destinés au financement des projets jugés conformes aux stratégies visées par le Centre. Ils devraient être émis à un taux inférieur et pour une durée strictement supérieure par rapport aux conditions des institutions financières et des banques commerciales d'Haïti. Jerry TARDIEU fait une pareille approche dans INVERSTIR ET S'INVESTIR EN HAITI :

*«Toutefois, la problématique du crédit ne s'inscrit pas seulement dans la quantité mais dans la qualité du crédit. En dépit de ces évolutions positives, la plupart des crédits actuels portent sur le financement d'activités commerciales,*

*d'importation à faible Valeur ajoutée et ayant ainsi peu d'impact* (2014, p. 102) ».

Par conséquent, des crédits auraient dû attribuer à base de mérite pour les étudiants qui ont des projets pertinents et les investisseurs minoritaires, principalement ceux qui se rapportent au développement socio-économique du pays, puisque le financement des micros entreprises reste un obstacle pour tous les investisseurs, surtout les novices. En effet, le dernier rapport de la Banque Mondiale sur le climat des affaires positionne Haïti à la 181<sup>e</sup> sur 190 économies évaluées. Que ce soit pour le démarrage d'une affaire, pour l'enregistrement de propriété, l'obtention de crédit, ainsi que pour divers autres critères d'analyses, il est avéré que Haïti a besoin de réformes urgentes et profondes pour accroître son score pour le classement de la facilité de faire des affaires (Doing Business, 2017, p. 8).

## Justification

Considérant l'investissement privé comme l'un des piliers du développement économique d'un pays. Il doit être réellement pris en charge par l'État haïtien et plus particulièrement le Ministère du Commerce et de l'Industrie par le Centre de Facilitation des Investissements puisqu'il représente le portail de tous les investisseurs, afin que l'économie haïtienne puisse bouger du classement d'un flux croissant pour la facilité de faire des affaires dans la région tout en incitant la localisation de certaines entreprises multinationales. Ce travail de recherche va permettre aux Décideurs de l'État, particulièrement à l'Unité de Plaidoyer des Politiques Publiques<sup>1</sup> du Centre de Facilitation des Investissements de comprendre la nécessité de promouvoir l'investissement privé tant local qu'étranger par des réformes qui soient compétitives aux autres pays de la région caribéenne et de l'Amérique latine. En outre, il va contribuer à une mise en œuvre de la mission effective du CFI, en contribuant à la survie des entreprises ; il va également éclairer les organisations nationales et internationales, les jeunes œuvrant dans la gestion et la création d'entreprise en Haïti à appréhender l'importance capitale de la mission du Centre.

---

1. L'Unité de Plaidoyer des Politiques Publiques suit l'évolution de plusieurs indicateurs internationaux et d'autres éléments affectant l'environnement des affaires du pays et formule des recommandations spécifiques à l'intention du secteur public et du secteur privé pour l'améliorer (CFI/ RAPPORT ANNUEL (2017), p.6).

## Questions de recherche

Les questions auxquelles ce travail va chercher à répondre sont les suivantes.

- Qu'est-ce qu'influence négativement le Centre de Facilitation des Investissements (CFI) dans sa mission de promouvoir l'investissement privé en Haïti?
- En quoi consiste l'inefficacité du Centre de Facilitation des Investissements (CFI) dans sa mission de promouvoir l'investissement privé en Haïti ?

## Les différentes variables

**Variable indépendante** : Le Centre de Facilitation des Investissements dans sa mission de promouvoir l'investissement privé.

**Variable dépendante** : La performance de sa mission de promotion des investissements privés.

## Hypothèse de la recherche

Pour atteindre l'objectif de cette recherche, nous devons faire une supposition qui va nous servir de piste pour mener logiquement notre étude. Cette supposition n'est autre que l'hypothèse, conçue en terme d'opérationnel :

## Hypothèse

### Hypothèse opérationnelle (H1)

Le Centre de Facilitation des Investissements est inefficace dans sa mission de promouvoir l'investissement privé en Haïti.

### **Hypothèse nulle (H0)**

Le Centre de Facilitation des Investissements n'est pas inefficace dans sa mission de promouvoir l'investissement privé en Haïti.

### **Objectifs**

Les objectifs de cette recherche ont contourné deux grandes divisions, à savoir des objectifs généraux et des objectifs spécifiques.

#### **Les objectifs généraux**

- Attirer l'attention de l'Unité de Plaidoyer des Politiques Publiques du Centre de Facilitation des Investissements sur l'importance de promouvoir les investissements privés dans les différents cycles de leur vie.
- Créer un climat d'affaires compétitif en Haïti.

#### **Objectifs spécifiques**

Tenant compte de tout cela, le CFI par sa mission sera en mesure de :

- Rendre le taux d'investissement direct étranger et l'investissement privé croissant en Haïti.
- Permettre un équilibre dans la balance des paiements (commerciale) d'Haïti.
- Contribuer à la réduction du chômage.
- Participer à la diminution du taux de l'inflation en Haïti.
- Favoriser le crédit à moyen-long terme.

## **CHAPITRE II**

### **CADRE THEORIQUE ET EPISTEMOLOGIQUE**

#### **Définition du Sujet**

Sujet : Le Centre de Facilitation des Investissements dans sa mission de promouvoir l'investissement privé en Haïti une analyse de sa performance.

Dans le monde, presque tous les pays possèdent un centre pouvant protéger et assurer l'acheminement des dossiers de ceux qui veulent investir dans son pays ainsi que pour ceux qui voudraient conquérir de nouveaux marchés. En effet, en Haïti nous avons le Centre de Facilitation des Investissement (CFI); une institution à caractère public-privé qui travaille sous la tutelle du Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI), il s'est donné pour mission de promouvoir et faciliter l'investissement privé en Haïti, par la mise en œuvre de stratégies et de politiques actives de promotion des investissements personnalisés à l'investisseur, tant haïtien qu'étranger, selon les prescrits du décret du Président Boniface Alexandre en date du 31 janvier 2006. Dans le cadre de notre travail, nous tenons compte tout d'abord, du rendement de l'environnement des affaires en Haïti face à l'investissement privé, qui ne constitue seulement l'ensemble des investissements des ménages et des entreprises locales, mais aussi l'investissement direct et étranger puisque ces dernières puissent avoir par exemple une filiale ou une succursale, pour citer que ceux-là, d'une

entreprise non résidente sous le contrôle étranger; qui tour à tour l'influence négativement, en conséquent qui repousse les investisseurs. En tenant compte de nos questions de recherche, nous analysons l'état de notre politique publique à travers laquelle nous évaluons nos mesures et pratiques commerciales. Au fait, un résultat qui dépendrait d'une performance pendant au moins ces deux dernières décennies de l'économie haïtienne. Une performance nous dirions moindre qui évoluait à partir d'un processus d'industrialisation par substitution d'importation et bien d'autres critères structurels, selon Fred Doura (2003 p.420) :

*« ce processus s'est caractérisé par une faible productivité du capital et par des coûts de production très élevés résultant d'un fort pourcentage de capacité inutilisée dans de nombreux secteurs ».*

De plus, il affirme que :

*« Les conséquences de ce processus ont contribué à réduire le taux d'investissements, ce qui limite de nouvelles activités productives, capables de créer de nouveaux emplois ».*

Ensuite, nous ne faisons pas fi du cadre légal, puisqu'à l'heure actuelle aucun pays et gérant d'entreprise surtout les multinationales ne nient pas l'existence du droit international dans la vie de leurs affaires. D'où l'importance de notre travail est d'analyser la performance de la promotion de l'investissement privé que le CFI est chargée de maintenir.

### **Délimitation du sujet**

Suivant les démarches scientifiques, nous avons trié sur le volet deux éléments fondamentaux pour essayer de délimiter le sujet de notre travail de recherche : Temps et Espace

**Temps** : Nous avons entrepris cette recherche au début du premier trimestre de l'année 2017. Par ailleurs, notre étude porte sur une période de temps allant de 2013 à 2017.

**Espace** : Dans le cas de ce sujet intitulé : « Le Centre de facilitation des Investissements dans sa mission de promouvoir l'investissement privé en Haïti une analyse de sa performance ». Notre étude s'est faite sur le Centre de Facilitation des Investissements (CFI) une institution à caractère public-privé qui se trouve à Port-au-Prince, au numéro 116, Ave. Jean Paul II, Turgeau, Haïti.

### **Définition des termes clés.**

La définition des termes clés est une étape primordiale dans tout travail de recherche. Ceci permet d'éviter toutes équivoques sémantiques des concepts utilisés afin de faciliter la compréhension du travail. Nous faisons choix de définir des termes tels que :

- Balance des paiements
- Coercition
- Compétitivité
- Croissance économique
- Investissement
- Investissement direct étranger
- Investissement privé
- Moyenne
- Performance
- Politique monétaire
- Promouvoir
- Stratégies d'entreprise

**Balance de paiements** : Document statistique et comptable dont la présentation, la structure, permettent d'enregistrer pour un pays, en les classant, l'ensemble des flux réels, monétaires et financiers correspondant aux échanges « internationaux » entre les résidents et les non-résidents, pour une période donnée. La balance des paiements (BP), toujours globalement équilibrée par construction, dégage des soldes intermédiaires, dont l'interprétation prend une grande place dans l'analyse économique (problème de l'équilibre extérieur) (Echaudemaison et al. , 2012, p.33).

**Coercition**<sup>2</sup> : Action, droit de contraindre quelqu'un à accomplir son devoir, à obéir à la loi. Le droit de coercition est un des attributs de la justice (Ac. 1835-1932) : Il faut que l'individu accepte la notion sociale, qu'il n'y a pas de loi, sans idée de sanction, de coercition.

**Compétitivité** : Selon le dictionnaire d'économie et de sciences sociales, la compétitivité est la capacité pour une entreprise ou une économie nationale à maintenir ou accroître ses parts de marché, sur le marché domestique (compétitivité interne) et sur les marchés extérieurs (compétitivité externe) (Echaudemaison et al., p. 89).

**Croissance économique** : (1) Accroissement du barème ou de la courbe des possibilités de production qui provient d'une augmentation des approvisionnements en ressources ou d'une amélioration de la technologie; (2) accroissement soit du produit réel (produit intérieur brut), soit du produit réel par habitant. (McConnell, Pope et Tremblay, 1988, p 536). De plus, BELLOT et ATOURISTE, affirment que la croissance économique

---

2- [https:// :www.cnrtl.fr](https://www.cnrtl.fr) (coercition) consulté le 05 novembre 2017.

représente une progression ascendante du produit intérieur brut (PIB) ou du revenu national par Capita en termes réels d'une économie. La croissance est souvent le résultat d'une augmentation régulière dans l'utilisation des facteurs de production et du progrès technique. Par conséquent, les avantages de la croissance économique sont évidents. Quand l'économie croît, le taux de chômage diminue, les revenus sont plus élevés, les habitants du pays jouissent d'un niveau de vie supérieur (BELLOT et ATOURISTE, p.24).

**Investissement** : Selon le Dictionnaire d'économie et de sciences sociales, Investissement est défini comme une opération par laquelle une entreprise acquière des biens de production (ce qui l'achat d'actifs financiers), c'est un flux qui vient renouveler ou accroître le stock de capital (toute définition de l'investissement renvoie donc à une définition du capital). Remarque : Cette définition exclut de l'achat d'actifs financiers; bien que, dans le langage courant, on parle de « l'argent investi à la bourse », il faut préférer alors le terme « placement » pour éviter toute confusion. Au sens large, l'investissement est l'engagement du capital dans le processus de production (Echaudemaison et al., p.270). L'affectation des avoirs, à des activités de production, de biens ou de services de manière à ce qu'ils ne soient plus immédiatement disponibles pour des besoins de consommation (Le Moniteur, 2002, 26 novembre, p. 3).

**Investissement direct étranger** : D'après l'Encyclopédie de Gestion ; c'est un investissement réalisé par une entreprise non résidente ou une entreprise résidente sous contrôle étranger au moyen de la création ou de l'extension d'une entreprise, d'une filiale ou d'une succursale, ou au moyen d'une participation à une entreprise nouvelle ou

existante. Un tel investissement a pour objet d'établir des liens économiques et durables avec une entreprise et pour effet de donner la possibilité à l'investisseur d'exercer une influence réelle sur la gestion de l'entreprise (P. JOFFRE et Yves SIMON, p. 101).

**Investissement privé :** Le terme « investissement privé <sup>3</sup> » désigne l'investissement des ménages (achats de logements) et surtout l'investissement des entreprises. Pour une entreprise l'investissement consiste à engager du capital dans le processus de production.

**Moyenne :** Valeur centrale calculée pour caractériser une série statistique (ensemble d'observation) (Echaudemaison et al., p.320).

**Performance :** Selon Le Nouveau Petit Robert, le mot performance signifie un résultat chiffré obtenue dans une compétition, ou un résultat optimal qu'une machine peut obtenir ; dans un sens figuré elle signifie exploit, succès quand quelqu'un ou une machine a atteint un objectif dans un temps record par rapport à ce qui a été planifié (p.1860).

**Politique monétaire :** Volet de la politique économique visant à influencer sur l'évolution de la masse monétaire et le taux d'intérêt et, par ce biais, sur l'inflation, la croissance, l'emploi et le taux de change (Echaudemaison et al. , p.381).

**Promouvoir <sup>4</sup> :** C'est mettre en œuvre un projet, la création de quelque chose, provoquer son développement ou son succès. Synonyme : encourager, favoriser, soutenir.

---

3- <https://www.mataf.net> (guide-économie / investissement privé) consulté le 23 octobre 2017.

4- <https://www.nrtl.fr> (promouvoir) le consulté le 05 novembre 2017.

**Stratégie d'entreprise :** Ensemble de décisions prises par une entreprise, définies par rapport à des objectifs hiérarchisés, articulées les unes aux autres et coordonnées au cours du temps sur une période de moyen ou long terme. L'analyse stratégique des entreprises se démarque nettement du traitement de l'entreprise dans l'analyse microéconomique la plus simple. Au lieu de considérer l'entrepreneur comme purement passif par rapport au jeu du marché, l'analyse stratégique suppose que l'entreprise - et l'entrepreneur dispose que de marges de manœuvre : son environnement lui impose des contraintes, mais elle a des choix et elle est en mesure d'influencer son environnement; la stratégie résulte d'une interaction de l'entreprise et de son environnement (Echaudemaison et al. , p. 470).

### **CHAPITRE III**

#### **LA REVUE DE LITTÉRATURE**

Maintenant dans ce chapitre intitulé « Revue littéraire », nous allons appuyer sur ce que les autres ont élaboré concernant la promotion de l'investissement privé. Du même coup nous nous donnerons pour objectif de dépister une analyse de la mission de promotion de l'investissement du Centre de Facilitation des Investissements en Haïti. Ainsi, et pour se faire nous irons tirer dans ce que nos prédécesseurs ont étayé pour corroborer notre point de vue et donner notre apport à la mission de promotion du CFI en développant les points suivants :

**1- Impact de l'environnement externe sur l'investissement privé.**

- A) Approche Keynésianisme de l'investissement privé.
- B) Climat politique face à l'investissement privé (2004-2017).
- C) Analyse des politiques commerciales d'Haïti par secteur et par mesure.

**2- Cadre légal de la promotion de l'investissement privé.**

- A) Controverses de certains articles du code des investissements.
- B) Accords de Partenariat Economique (APE) face à Haïti.

### **Impact de l'environnement externe sur l'entreprise privé.**

« Environnement externe », l'environnement (contexte) externe dans une entreprise comprend les éléments qui peuvent avoir incidence direct ou indirect, positive ou négative, sur l'entreprise. Il existe plusieurs facteurs de l'environnement externe qui pourraient avoir des influences, des contrôles sur lesquels un décideur a orienté une entreprise. Malgré tout, il doit être capable de faire une analyse de temps à autre sur les facteurs externes de l'environnement qui pourraient influencer les perspectives de croissance et de rentabilité de l'entreprise ainsi que la situation dans le marché. D'après google voici, quelques variables de l'environnement externe <sup>5</sup> dont nous pourrions tenir compte : Les variables de l'environnement politique et légal, ceux de l'environnement économique, ensuite ceux de l'environnement socio-démographique et culturel, puis ceux de la technologie, enfin ceux de l'environnemental et écologique.

Dans le cadre de notre travail, il est primordial pour nous de nous pencher beaucoup plus d'une part sur les variables de l'environnement économique et d'autre part sur celles de l'environnement politique et légal. En effet, nous allons faire une approche d'une théorie keynésienne de l'investissement, puis une analyse du climat politique face à l'investissement privé en Haïti pendant les années 2004 à 2017, ensuite celle des politiques commerciales d'Haïti.

### **Approche Keynésianisme<sup>6</sup> de l'investissement privé.**

Pour Keynes, les politiques économiques interventionnistes de l'Etat pourraient toutefois éviter les récessions et de freiner les emballements de l'économie. Les keynésiens

---

5- <https://sites.google.com> (environnement externe des entreprises) consulté le 08 octobre 2017.

6- Le keynésianisme est une théorie macro-économique. Il désigne la doctrine développée par John Maynard Keynes notamment dans « La théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie ». <https://www.toupie.org/>(dictionnaire/Keynésianisme) consulté le 29 novembre 2017.

prônent un Etat qui régularise des déséquilibres des marchés et des crises financières de manière à ce qu'il soit équitable pour sa capacité à gérer l'incertitude.

En effet, J. M. Keynes, nous enseigne beaucoup sur la décision d'investir, une étape pendant laquelle, il met en relief deux facteurs principaux : (1) le taux de profit net anticipé que l'entreprise souhaite atteindre de ses dépenses d'investissement et (2) le taux d'intérêt. Prenons un exemple du taux de profit net anticipé. Supposons que le propriétaire d'une petite usine de fabrication de fenêtres achète une nouvelle scie coûtant 500 \$ et ayant une vie d'une année. Cette machine devrait accroître la production de l'entreprise et ses recettes. Considérons que le revenu net anticipé pour couvrir le coût de 500 \$ de la machine, après avoir tenu compte des charges (coûts) de production, laisse un profit de 50 \$. Nous trouvons un taux de profit net anticipé de 10%, en d'autre terme  $50 \$ / 500 \$$  en comparant ces 50 \$ de profit au coût de 500 \$. En d'autres termes, le taux de 10 % représente le coût financier que l'entreprise doit payer pour emprunter le capital monétaire nécessaire à l'achat du capital physique (de la scie). D'une manière générale, si le taux de profit net (10 %) est supérieur au taux d'intérêt (prenons 6%), l'investissement est profitable. Cependant, si le taux d'intérêt est par exemple 13 %, l'investissement n'est pas profitable ; d'où la notion du taux d'intérêt (Campbell R, McCONNELL et al., p. 161).

Par ailleurs, J. M. Keynes démontre que la décision d'investissement dépendrait du taux d'intérêt et du volume des ventes anticipé. Il met encore en évidence le taux d'intérêt, puisque la décision de financer un investissement par les dirigeants, que ce soit par des fonds propres ou par des emprunts, cela implique des intérêts. Ainsi, ces intérêts représentent le coût rattaché à cet investissement. En cherchant du profit, les entrepreneurs vont comparer ce coût avec le rendement du projet. Ce profit peut être mesuré par référence

au critère de la Valeur Actuelle Nette. Elle consiste à établir une différence entre le coût d'une dépense d'investissement ( $I_0$ ) à engager rapidement pour acquérir des biens d'équipement pour une durée de vie de (n) années et des recettes futures nettes  $RN1, RN2, RN3, \dots, RNn$  attendues qui proviennent de la vente des produits obtenus grâce à l'investissement considéré pendant toute sa durée de vie. D'où l'évaluation de la faisabilité d'un projet, il ne sera considéré rentable et ne sera réalisé que si la valeur actuelle nette (VAN) est supérieure à zéro (0).

Exemple :

$$VAN = \frac{RN1}{1+r} + \frac{RN2}{(1+r)^2} + \frac{RN3}{(1+r)^3} + \dots + \frac{RNn}{(1+r)^n} - I_0$$

$$I_0 = 33042.5 \quad n = 3 \quad RN1 = 18000 \quad RN2 = 1000 \quad RN3 = 9000 \quad r = 0.08$$

$$VAN = \frac{18000}{1.08} + \frac{12000}{(1.08)^2} + \frac{9000}{(1.08)^3} - 33042.5 = 1056.5 > 0$$

Puisque VAN est positive ce projet est rentable et réalisable.

En outre, il propose le concept alternatif d'Efficacité Marginale du Capital (EMC), autrement dit Taux de Rendement Interne de l'investissement (TRI). Le TRI représente, le taux d'actualisation ( $\rho$ ) de la différence de la valeur de l'investissement et ses revenus futurs égale à zéro. Le TRI d'un projet  $\rho$  est ainsi :

$$\frac{RN1}{1+\rho} + \frac{RN2}{(1+\rho)^2} + \frac{RN3}{(1+\rho)^3} + \dots + \frac{RNn}{(1+\rho)^n} - I_0 = 0$$

A partir de ces conditions, la décision d'investir et de financer un projet découle d'une comparaison entre  $\rho$  et le taux d'intérêt. Considérons les données du projet ci-dessus afin de déterminer la solution de la relation :

$$\frac{18000}{1+\rho} + \frac{12000}{(1+\rho)^2} + \frac{9000}{(1+\rho)^3} - 33042.5 = 0 \text{ est } \rho = 0.1$$

C'est-à-dire, ce projet est rentable seulement pour des taux d'intérêt inférieurs à 10 %. Dans le cas d'évaluation de plusieurs projets d'investissement à TRI différents<sup>7</sup>, c'est une recommandation, d'abord de les classer par TRI décroissants, ensuite de les comparer au taux d'intérêt tel qu'il résulte sur le marché financier, enfin de décider des projets à exécuter d'après la règle :  $\rho > r$ .

Supposons les 6 projets suivants.

Tableau 1.1 : Les différents projets :

Projet	A	B	C	D	E	F
TRI	0.24	0.07	0.05	0.13	0.11	0.2
Montant de l'investissement	150	170	130	200	150	130

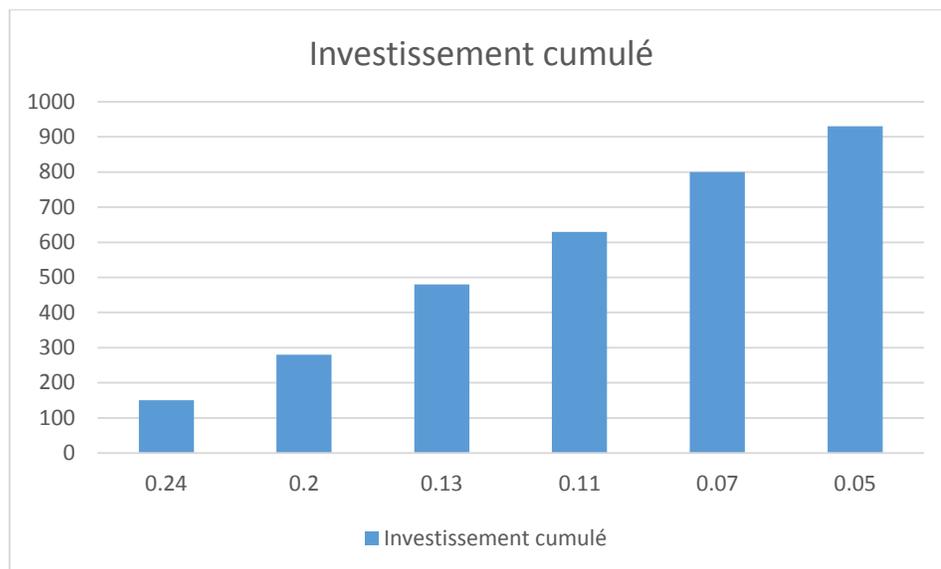
Tableau 1.2 : Classement des projets :

Projet	A	F	D	E	B	C
TRI	0.24	0.2	0.13	0.11	0.07	0.05
Montant de l'investissement	150	130	200	150	170	130
Investissement cumulé	150	280	480	630	800	930

---

<sup>7</sup>-<https://www.tifawt.com> (cours macroéconomie) consulté le 29 novembre 2017.

Figure 1 : Investissement cumulé :



Si  $r = 6\%$  tous les projets seront réalisés et  $I$  sera égal à 930.

Si  $r = 8\%$  les projets A, F, D, E seront réalisés et  $I$  sera égal à 630.

Tout ceci montre combien le volet taux d'intérêt est crucial pour la décision d'investir. Cependant, ni la politique de crédit, ni le marché financier haïtien ne correspond au besoin de nos entrepreneurs, surtout les minoritaires en ce qui concerne leur plan d'affaires. D'ailleurs, Fritz DESHOMMES en témoigne en soulignant qu'à chaque fois les autorités monétaires ont cru augmenter le taux de réserve légale, raréfiant encore plus le crédit dans un pays où la majorité des citoyens est obligée d'emprunter à des taux usuraires avoisinant 300% l'an (2005, p.82). Par conséquent, cela diminuerait également la possibilité de création d'un nombre important d'entreprises.

### **Climat politique en Haïti face à l'investissement privé (2004-2017).**

Tout système économique est constitué d'un ensemble d'éléments, agencés ou combinés par de diverses structures (facteurs naturels, démographiques, techniques, institutionnels, économiques, politiques, sociaux, mentaux, pour citer que ceux-là), qui sont nécessaires pour sa bonne marche. En tenant compte des composants qu'un système économique devrait constituer, l'État représente le pilier des agents économiques puisque c'est grâce à lui qu'ils y sont inscrits. Par conséquent, l'État devrait jouer un rôle de régulateur en produisant des biens publics et fournissant des services publics, intervenant aussi dans l'économie par les législations (fiscale, bancaire, commerciale, industrielle, monétaire, etc.) de façon à définir les lois, les principes et les règlements qui conditionnent le fonctionnement de chaque secteur, dans le but de maintenir un climat propice pour l'économie (BELLOT et ATOURISTE , p.p. 62-63).

En effet, Haïti a connu pendant ces treize dernières années des troubles politiques à plusieurs reprises, qui se déterminent par des manifestations répétées. De 2004 à 2017 six (6) Chefs d'États<sup>8</sup> sont succédés à la magistrature suprême de l'État haïtien, ce qui aurait dû être 3 Chefs d'État en temps réel, d'après les recommandations de la constitution haïtienne amendée<sup>9</sup> 1987 dans ses articles 134, 134 bis, 134.1 et 134.2. Une situation qui n'est pas au profit de l'économie haïtienne, puisque la stabilité politique joue un rôle important dans la localisation des entreprises et la bonne marche de celles qui y sont présentes. En outre,

*« En février 2013, Nigel Fischer, ancien émissaire de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en Haïti, a expliqué que le pays n'était pas encore « Open For*

8-<https://www.haiti-reference.com> (notable) consulté le 13 novembre 2017.

9- <https://www.rnddh.org/content/upload>(Constitution amendée 2011- RNDDH pdf.) consulté le 13 novembre 2017.

*Business* ». Selon N. Fischer, il est nécessaire que la Mission des Nations Unies pour Stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et d'autres partenaires accompagnent Haïti. Il prétendait que la souveraineté du pays devrait inclure tous les haïtiens. Par conséquent, il soutenait cette position pour dire que le résultat escompté en 2012 n'avait pas atteint le niveau espéré. Il a affirmé que : « La croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) n'avait pas été que 2.5 % en 2012, très loin de 8% prévus en début d'année ». Une situation économique attristante qui miroitait la conviction de nombreux partenaires potentiels. Malgré les réformes qui étaient en cours un déficit de transparence dans le pays ne peut pas garantir une compétition saine, a expliqué Nigel Fischer qui s'est fait apparaître les doutes exprimés quant à l'indépendance du pouvoir judiciaire haïtien. De plus, il soulevait que le retard environ de deux ans dans l'organisation des élections législatives et locales avait plongé les investisseurs dans des incertitudes»<sup>10</sup>.

La corruption reste un grand chantier en Haïti, puisqu'elle continue de battre son plein à tous les niveaux dans la fonction publique. Par ailleurs, les directeurs d'opinions et l'opinion publique profèrent souvent du marchandage des postes dans l'administration publique. Nous en avons recueilli un témoignage d'un entrepreneur. Steven Giese a rapporté qu'il a été pris à l'embuche par la bureaucratie du pays, lui et son fils de 27 ans ont tenté de monter une société d'import-export de fruit de mer, il y a deux étés. Ils ont quitté Haïti trois mois plus tard, après avoir déboursé une somme de 49 000 dollars et sans entreprise. Giese témoigne qu'il a payé 1 000 dollars pour expédier un conteneur de 40 pieds rempli de glacières en polystyrène de Miami à Haïti, y compris une « taxe de gestionnaire » de 5000 dollars pour l'empêcher d'être retenu par les douaniers jusqu'à six mois. Giese a déclaré qu' :

*- Ils avaient épuisé nos ressources financières.*

*-A la longueur de journée, vous flirtez avec la corruption, la grande corruption<sup>11</sup>.*

---

10-<https://minustah.unmission.org>>> (15 février 2013 le chef de la minustah présente ses priorités pour aider Haïti) consulté le 23 juillet 2017.

11-<https://www.lenouvelliste.com> (> article> Haïti reste un environnement difficile pour les investisseurs) consulté le 23 août 2013.

Tout ceci pourrait causer de graves conséquences sur l'environnement des affaires, en générale l'économie nationale. Parce que l'investisseur avisé, cherche à réduire le niveau du risque interne tant qu'externe de son entreprise, il serait mieux pour lui d'investir sur un territoire où le fonctionnement en temps réel de son entreprise est garanti par une stabilité politique et une transparence; au fait, l'étude du temps et du mouvement est d'une importance capitale dans la production.

*« Par ailleurs, L'instabilité politique affecte la croissance économique puisqu'elle augmente l'incertitude politique, qui à son tour, influe négativement sur les principales décisions des agents économiques comme l'épargne et l'investissement. Ce qui conduit les agents économiques averses aux risques, à adopter une attitude attentiste en reportant ou en annulant toute initiative susceptible d'accroître le volume des activités économiques. Qui pis est, de pareils comportements ne peuvent que favoriser la fuite des investisseurs locaux et la répulsion des entrepreneurs étrangers, préférant se diriger vers des États plus stable<sup>12</sup> ».*

### **Analyse des politiques commerciales d'Haïti par secteur et mesure.**

Au niveau du commerce international, les pays ont une manière propre à eux de commercer avec le monde extérieur. Généralement, les pays industrialisés, et ceux qui sont en voie de développement puis ceux qui ont une économie planifiée, ont leur politique commerciale. Celles-ci sont caractérisées par un contrôle à l'entrée de l'investissement étranger et une attitude de chacun de ces pays. Prenons par exemple les politiques des pays en voie de développement. Ils se concentrent plutôt dans les catégories de politiques restrictives : fermeture, désinvestissement obligatoire, société-mixte et paraissent avoir de ce fait, une attitude moins ouverte que les pays industrialisés (Bonin , p.232). Le Titre IV du code des Investissements établit des avantages incitatifs pour des secteurs jugés

---

12- <https://www.lenouvelliste.com> (L'instabilité politique, ennemi du développement économique) consulté le 23 août 2013.

prioritaires au développement économique d'Haïti tels que: de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu pour une période ne dépassant pas quinze (15) années consécutives, puis de la franchise douanière et fiscale sur les importations de biens d'équipements et de matériels nécessaires à l'implantation de l'entreprise. Si nous faisons une évaluation pour ces trois secteurs de l'économie : l'agriculture, la production artisanale, l'industrie nationale ; nous verrons que ceci est bien élaboré dans les articles 27 et 30 à 35.

L'article 27 stipule que :

*« Les entreprises s'adonnant aux activités prévues à l'article 19 et agréées par la Commission Interministérielle bénéficient, outre les privilèges prévus au présent code et la législation en vigueur des avantages fiscaux suivants :*

*1 De l'exonération totale de l'impôt sur le revenu pour une période ne dépassant pas quinze (15) années consécutives.*

*Après la période d'exonération totale, une imposition partielle sera appliquée comme suit :*

- *à la fin de la première année, quinze pour-cent (15%) du revenu sera imposable;*
- *à la fin de la deuxième année, trente pour-cent (30%) du revenu sera imposable;*
- *à la fin de la troisième année, quarante-cinq pour-cent (45%) du revenu sera imposable;*
- *à la fin de la quatrième année, soixante pour-cent (60%) du revenu sera imposable;*
- *à la fin de la cinquième année, quatre-vingt pour-cent (80%) du revenu sera imposable;*
- *à la fin de la sixième année, le revenu de l'entreprise sera taxé dans sa totalité conformément à la loi de l'impôt sur le revenu. L'entreprise ne pourra bénéficier d'un renouvellement ou d'une prolongation de la période d'exemption qu'en cas de force majeure, ce conformément à l'article 26 du présent Code.*

2) De la dépréciation accélérée

*Propriétés bâties  
Matériel lourd d'exploitation, moteurs,  
Mobilier d'exploitation  
Petit matériel, outils et instrument appareil  
Matériel roulant  
Logiciel  
Matériel naval et aérien  
Matériel de bureau  
Vaisselle, verrerie, ustensiles de cuisines,  
Lingerie (hôtellerie)  
Frais de premier établissement  
Agencements, aménagements et  
Frais de développement  
Frais d'étude et de recherche  
Tracteurs*

1) De l'exonération des taxes communales à l'exception du droit fixe de patente pour une durée ne dépassant pas quinze (15) ans.

Il a été convenu dans l'article 30 que :

*Des investissements dans l'agriculture ;  
Sont considérés comme investissements dans l'agriculture ceux réalisés, entre autres, dans*

- 1) *la pêche en haute mer;*
- 2) *L'aquaculture sur une base industrielle ;*
- 3) *l'élevage industriel;*
- 4) *l'horticulture sur une base « bio » ou non (fruits et légumes, plantes ornementales et médicinales, fleurs, thé, épices, etc.) ;*
- 5) *la sylviculture.*

*Et tous investissements considérés comme tels par la commission Interministérielle des Investissements*

Ensuite dans l'article 31 que :

*Les entreprises agricoles, les sociétés de développement agricoles, les coopératives agricoles s'adonnant aux activités définies à l'article précédent bénéficient, outre les privilèges prévus au présent Code et les lois sur l'Agriculture, des avantages suivants :*

*1. la franchise douanière et fiscale, sur les importations de biens d'équipements et de matériels nécessaires à l'implantation, et l'exploitation de l'entreprise, incluant :*

- *Les semences, alevins, engrais, pesticides, plantes, fongicides et tout autre intrant pour l'agriculture, l'élevage et la pêche ;*
- *Les filets, nasses et autres matériels pour la pêche ;*
- *Appareils et matériels pour construction de serre, incubateur pour production de volaille ;*
- *Les pièces de rechange et outils nécessaires à l'entretien des équipements ;*
- *Les machines, outillages et équipements de traitement après récolte tels qu'égreneuses, dépulpeuses, batteuses à grains ;*
- *Le matériel d'emballage, de conservation, de production et de conditionnement et tous autres matériels jugés nécessaires à l'entreprise pour sa production ;*
- *l'exonération de la taxe sur la masse salariale et autres taxes internes directes pour une durée ne dépassant pas quinze (15) ans ;*
- *la dispense du dépôt de garantie prévue au Code douanier pour les importations en admission temporaire; »*

Puis dans l'article 32 que :

*« Des investissements dans la production artisanale sont considérés comme investissements dans l'artisanat ceux*

*réalisées entre autres dans*

- *La sculpture ;*
- *La peinture ;*
- *la ferronnerie, et le travail du fer découpé ;*
- *Les boiseries ;*
- *La vannerie ;*
- *La poterie ;*
- *La broderie ;*
- *La briqueterie ;*
- *La tannerie et le travail du cuir ;*
- *La filature et le tissage ;*
- *La tapisserie et l'impression sur tissu ;*

*Et tous autres investissements considérés comme tels par la Commission Interministérielle des Investissements.*

Et dans l'article 33 que :

*Les entreprises et coopératives artisanales s'adonnant aux activités définies à l'article précédent ou agréées par la Commission Interministérielle bénéficient, outre les privilèges prévus au présent code et les lois sur l'artisanat, des avantages suivants :*

*1) la franchise douanière et fiscale, sur les importations de biens d'équipements et de matériels nécessaires à l'implantation et l'exploitation de l'entreprise incluant :*

- *L'équipement, le matériel et les articles et accessoires nécessaires à l'entreprise;*
- *Les fournitures et le matériel d'emballage;*
- *Les pièces de rechange et outils nécessaires à la réparation des dits équipements et matériels.*
- *l'exonération de la taxe sur la masse salariale et autres taxes internes directes pour une durée ne dépassant pas quinze (15) ans ;*
- *la dispense du dépôt de garantie prévue au Code douanier pour les importations en admission temporaire».*

Il a été arrêté et convenu dans l'article 34 ce qui suit:

*« Sont considérés comme investissements privilégiés, tous investissements consistant à transformer des matières premières d'origine locale ou étrangère en vue de la production de biens d'une valeur ajoutée d'au moins 35%, destinés à la consommation locale.*

*En sont exclues les activités à caractère commercial notamment : le conditionnement ou l'emballage de produits importés en vrac ».*

Enfin, nous trouvons dans l'article 35 :

*« Les entreprises s'adonnant aux activités définies à l'article précédent et agréées par la Commission Interministérielle des Investissements bénéficient, outre les privilèges prévus au présent code, des avantages suivants :*

*1. de la franchise douanière et fiscale, sur les importations de biens d'équipements et de matériels nécessaires à l'implantation, et l'exploitation de l'entreprise incluant:*

- les machines et appareils destinés aux travaux de prospection et de recherche ;*
- les moyens de transport exclusivement destinés au transport du matériel des fournitures et produits finis de l'entreprise ;*
- les autobus uniquement affectés au transport du personnel selon le Code du travail ;*
- les outils et pièces de rechange nécessaires à la réparation des machines, équipement et matériels ;*
- les matériels électriques et sanitaires nécessaires à l'installation de l'entreprise ;*
- les appareils et équipements destinés à la sécurité et à la surveillance de l'entreprise ;*
- l'exonération pour une période vingt (20) ans des droits de douane sur les matières premières destinées à la transformation. S'il s'agit de modernisation ou de*

*réhabilitation d'entreprise déjà existante, cette exonération ne dépassera pas cinq (5) ans.*

2. *de l'exonération de la taxe sur la masse salariale et autres taxes internes directes pour une durée ne dépassant pas quinze (15) ans ;*

3. *la dispense du dépôt de garantie prévue au Code douanier pour les importations en admission temporaire ».*

Par ailleurs, cela pourrait en quelques sortes créer des valeurs ajoutées à l'économie haïtienne. Selon une analyse par mesure (politique et pratiques commerciales) faite le 2 et 4 décembre 2015 par l'Ambassadeur et Représentant du Rwanda auprès des Nations Unies et d'autres organisation internationales, cette analyse démontre que Haïti a de loin les taux les plus bas allant jusqu'à une moyenne de 4.2 % pour le tarif industriel appliqué. Ceci étant dit que la comparaison globale entre Haïti et le reste du monde témoigne d'une anomalie frappante. En effet, Haïti applique principalement le tarif *ad valorem*. Entre 2002 et 2013, la moyenne du taux appliqué à presque doublé pour atteindre 4.9 % suite au réarmement tarifaire à hauteur de 5% pour les produits dont le tarif était jusque-là à 0%. Ensuite, les frais de vérification de 5% prélevés pour le compte de l'État, une contribution au fond de gestion des collectivités territoriales (CFGCT), au taux de 2 % de la valeur c.a.f. augmentée des droits de douanes; et diverses taxes internes (taxe sur le chiffre d'affaire et des droits d'accises). Ces frais et impositions augmentent considérablement le droit d'entrée effectif sur les produits <sup>13</sup>. Comme les entreprises faisant partie des secteurs sus-dessous mentionnés auraient à exporter leur produit, par contre ils doivent payer les frais et les impositions exigés par la Direction Générale des Impôts et les droits de douane. Malgré les avantages incitatifs prévus au titre IV du code des investissements; les

---

13-<https://www.mci.gouv.ht/> (index.php? examen des politiques commerciales d'Haïti 2 et 4 décembre 2015) le consulté 16 novembre 2017.

investisseurs seront moins attirants face à l'inflation grimpante du taux des frais et des impositions. En effet, cela pourrait engendrer une délocalisation de certaines entreprises en Haïti à cause des taxes qui ne sont pas préférentiels.

### **Cadre légal de la promotion de l'investissement privé.**

1760 nous rappelle la naissance du libre-échange<sup>14</sup> par les physiocrates en l'occurrence Quesnay, Turgot la préconisent ; de 1760 à nos jours plusieurs institutions ont pris naissance telles que : l'Accord Général sur les Tarifs douaniers et le commerce (GATT) en se transformant plus tard en Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), le Centre International pour le Règlement des Différends Relatifs aux Investissements (CIRDI),... dans le but de clarifier ce système économique et de promouvoir le commerce international. Au fait, le contexte économique actuel de l'internationalisation des échanges commerciaux, fait du droit du commerce international et celle du code des investissements du pays d'accueil un paramètre indéniables dans la vie des affaires des États, dirigeants, gestionnaires et juristes d'entreprise. Ainsi, les Accords Internationaux d'Investissement (AII) qui sont un élément de stratégies de promotion de l'investissement, par lequel les parties cherchent à attirer les investisseurs en garantissant la protection des investissements (CNUCED (2008) p. 13). Pourvu que le cadre légal représente un atout majeur pour la protection et la promotion des investissements nationaux tant internationaux, il est indispensable de dresser des analyses d'abord sur des controverses dans certains articles du code des investissements de la République d'Haïti, ensuite sur les Accords de Partenariat Economique dont Haïti est partie prenante. Donc, l'examen des points

---

14-<https://www.wikipedia.org> (définition libre-échange) consulté le 23 juillet 2017.

susmentionnés va être élaboré à partir de la mission de promotion des investissements que le Centre de Facilitation des Investissements avait préconisée en Haïti, en vue d'assurer le développement économique par une augmentation constante du flux des investisseurs nationaux tant internationaux.

### **Controverses de certains articles du code des investissements.**

Selon Le NOUVEAU Petit Robert, le mot « controverse » signifie une discussion argumentée et suivie sur une question, une opinion (2008, p.533). De plus, Wikipédia le définit ainsi : une discussion argumentée, engendrée par l'expression d'une différence d'opinion ou d'une critique quant à un problème, un phénomène ou un état de chose. Par métonymie, une controverse désigne l'ensemble des éléments divergents ou contradictoire d'un débat. Au fait, ils sont nombreux ceux qui témoignent de l'obsolescence de nos textes de loi, car les sociétés, le monde évoluent au même moment que le droit, c'est pourquoi nous devons nous pencher sur la modernité du code des investissements et nos lacunes juridiques. Il est créé dans le but de maintenir un climat d'affaires propice aux investisseurs nationaux aussi qu'internationaux en leur procurant des incitatifs et des encadrements nécessaires. Cependant, pour celui de la République d'Haïti nous avons des articles qui mériteraient une critique de manière négative en ce qui concerne les attentes des investisseurs ainsi que pour la création d'emplois capables d'assurer le développement que le Centre de Facilitation des Investissement prône dans son énoncé de mission. En effet, nous avons répertorié les articles 16 et 29 suivant les prescrits du code des investissements, ils conviennent que :

#### ***Article 16***

*«L'investisseur étranger demandeur en justice en Haïti, est dispensé de la caution « judicatum solvi » pour toute demande à caractère civil relative à un investissement en Haïti ».*

### **Article 29**

*« Toute entreprise dont les services ou la production sont tournés vers l'exportation ou la réexportation bénéficie des avantages douaniers et fiscaux suivants :*

*1. Franchise douanière et fiscale sur les importations de biens d'équipements et de matériels nécessaires à l'installation, au fonctionnement et à la production de l'entreprise incluant entre autres :*

- les machines et appareils destinés aux travaux de prospection et de recherche ;*
- les moyens de transport exclusivement destinés au transport du matériel des fournitures et produits manufacturés de l'entreprise ;*
- les autobus uniquement affectés au transport du personnel selon le Code du travail;*
- les outils et pièces de rechange nécessaires à la réparation des machines, équipements et matériels ;*
- les matériels électriques et sanitaires nécessaires à l'installation de l'entreprise ;*
- les appareils et équipements destinés à la sécurité et à la surveillance de l'entreprise;*
- les produits destinés aux opérations de production ;*
- les produits consommables (catalyseur, accélérateur chimique etc.) ;*

*2 Admission temporaire pour perfectionnement actif pour les matières premières et le matériel d'emballage ;*

*3 Dispense générale de caution ou de dépôt de garantie dans le cadre de l'admission temporaire des matières premières et matériel d'emballage;*

4 *Exonération de la taxe sur la masse salariale et autres taxes internes directes pour une durée ne dépassant pas quinze (15) ans ;*

5 *Exemption des frais de vérification ».*

Dans l'article 16, il serait préférable d'y annexer le pourcentage voire un barème qui déterminerait la caution à verser par l'investisseur demandeur en justice ; il en est de même dans le sous point trois (3) dans l'article 29. Puisqu'il est avéré important pour les investisseurs d'avoir à leur disponibilité des informations claires afin de ne pas les dissimuler. En effet, James ZHANE et al. affirment que :

*« La transparence peut contribuer à promouvoir l'investissement étranger par la diffusion d'informations sur les conditions et possibilités d'investissement dans le pays d'accueil ».*

De plus, elle est souvent considérée comme un important indicateur de bonne gouvernance générale en matière d'investissement (CNUCED, p. 1).

En ce qui concerne principalement l'article 29, il met les décideurs qui désirent investir dans les entreprises où les services ou la production sont tournés vers les exportations et réexportation dans un dilemme. Puisque le code les accorde des franchises pour l'importation de tous matériels et autres destinant à l'exploitation de leur entreprise.

Cependant, pour commercer avec l'extérieur, ils auraient à faire face aux contraintes douanières dont les redevances sont élevées. Selon F. DOURA l'étroitesse du marché interne est un obstacle important de toute politique industrielle du pays. Cet aspect est essentiel car Haïti dispose effectivement d'un marché national étroit en termes de pouvoir d'achat (DOURA, p.343). Il est évident que si le marché est étroit, les entreprises recourront au marché international. De plus, il n'est pas nécessaire qu'il y ait seulement de consommateurs locaux. Il est équitable d'une part d'accorder des franchises à ces types d'entreprises; d'autre part il faudrait qu'on établisse un règlement ou une législation contre l'inflation du taux de vérification, des droits de douane lors de l'exportation des produits finis vers un autre pays. Par conséquent, ce secteur aurait créé de nouveaux emplois et généré des devises assez importantes à Haïti. Il faut souligner qu'Haïti, a adhéré et signé des accords et traités avec des zones d'intégration économique sans qu'il n'ait pas tenu compte de la libération de ses barrières douanières et la précarité de son économie. Pourtant, la quasi-totalité des pays faisant parti de ces accords ont une stabilité économique, parfois leurs produits sont subventionnés, ce que des auteurs comme Fred DOURA, Thomas LUNDY ont expliqué.

#### **b) Accords de Partenariat Economique (APE) face à Haïti.**

Les Accords de Partenariat Economique (APE) sont une nouvelle variante des accords de Lomé entre l'Union Européenne et les 79 pays ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) dans sa forme la plus libérale. Ces accords, dont des négociations séparées ont commencé depuis septembre 2003, prônent une nouvelle approche dans les relations qui lient l'UE et les pays ACP. Selon ces accords, les échanges ne se feront plus sur une base de préférentielle, et l'

UE cessait aussi le principe de tarifs douaniers allégés voire insignifiants pour les produits ACP rentrant dans l'Union Européenne.

Certaines critiques font croire que les pays signataires des accords préalables aux APE, en l'occurrence : Yaoundé I (1963), Yaoundé II (1969) Puis Lomé (I, II, III, IV, IV bis de 1975-2000) et Cotonou (2000-2020) (F. DOURA, p.p. 423-424). les avaient compris de manière superficielle pendant leur négociation. En effet, lors de l'idée sur le Nouvel Ordre Economique International (NOEI), au début des années soixante-dix, la convention de Lomé était à l'origine un accord de coopération entre la Communauté Européenne (CE) et les anciennes colonies françaises, les dix-huit Etats africains et malgache associés (Madagascar). Yaoundé I et Yaoundé II concernent principalement le commerce, où les six articles avaient supprimé le droit de douane à l'entrée des produits en provenance des Etats ou territoires associés. En revanche, ces derniers devaient accepter le principe de réciprocité, en d'autres termes, ces pays ou territoires associés devaient s'engager à supprimer progressivement leurs droits sur les importations en provenance de la CEE.

Quand la Grande-Bretagne s'est jointe à la Communauté Européenne en 1973, elle a entraîné ses anciennes colonies à la coopération entre l'Europe et les ex-pays colonisés. C'est ainsi que, en 1975, la première convention de Lomé fut signée entre neuf membres de la CE et quarante-six Etats indépendants d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Ce fut Lomé I (1975-1980) qui reprenait l'essentiel de Yaoundé I et II, avec l'octroi de préférences et de l'abandon du principe de la réciprocité pour les exportations des Etats APC vers la Communauté Economique Européenne (CEE) et le financement de programmes agricoles et le développement économique.

La mise en place du Système de Stabilisation des Recettes d'Exportation (STABEX)

permet de compenser le déficit des recettes d'exportation des pays ACP lorsqu'il y a des fluctuations des prix. Cependant, il faut souligner que la préoccupation européenne n'a jamais été le développement économique de ces pays de la périphérie. En effet, «les préoccupations européennes liées au premier choc pétrolier, à savoir la peur de manquer de matières premières et le souci de préserver des marchés extérieurs privilégiés, se sont ajoutés aux intérêts géostratégiques et au sentiment de responsabilité découlant du passé colonial qui prévalait encore largement, pour motiver le premier accord de partenariat entre la communauté et les pays ACP » (Jadot/ Kassa, Solagral , p.4). Lomé II (1980-1985) est la continuation de Lomé I, avec toutefois la création du Système Minerais (SYSMIN), qui est du même type que Stabex mais applique aux produits miniers.

Ensuite, ce furent Lomé III (1985-1990) Lomé IV (1990-1995) et IV bis (1995-2000), ce sont des accords dont les objectifs étaient : Le développement socio-économique durable des ACP, en particulier les Pays Moins Avancés (PMA) , fondé sur l'autosuffisance et la sécurité alimentaire, la lutte contre la désertification et la sécheresse, l'intégration harmonieuse et progressive de ces pays ACP dans l'économie mondiale, la lutte contre la pauvreté, le respect des droits de l'homme et la démocratie.

Puis, Cotonou fait du commerce un des piliers essentiels avec des implications majeurs pour le développement socio-économique des pays ACP ; le bilan est médiocre. En effet, les dispositions commerciales n'ont pas enrayeré la marginalisation des pays dominés ACP dans le commerce international. Quoique l'accès totalement libre des produits manufactures et de 95% des exportations agricoles, des pays APC au marché de l'Union Européenne, ce privilège n'a pas permis à ces pays de maintenir leur part de marché dans l'Union Européenne (UE), ni n'a permis une diversification de leur économie et des

produits exportés. En effet, la part de leurs exportations dans l'Union Européenne (UE) n'a pas cessé de baisser pour passer de 6,7% du total des importations de l'Union Européenne en 1976 à 2,8% en 1999, dont 60 % des exportations totales demeurent concentrées sur seulement 9 produits ; et ce malgré les préférences et l'élargissement du groupe ACP. En ce qui concerne la part de ces pays dans le commerce mondial, elle a chuté de 3,4 % à 1,1 % pendant la même période (Le Courrier ACP-UE, No.195, nov-dec.2002).

A la lumière de tous ceux que nous présentons sus-dessus concernant les accords ; les pays faisant partie des ACP n'auraient pas dû signer ces accords. Puisque, avec les Accords de Partenariat Economique (APE) les échanges avec l'Union Européenne -ACP doivent s'aligner sur le model libérale de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Les frontières des pays APC doivent s'ouvrir aux échanges plus qu'elles l'étaient auparavant. En plus des produits transformés (viande surgelée, des tomates congelés, lait en poudre, etc.), l'Union Européenne peut intensifier ses exportations vers les pays APC ses surplus de matières premières non transformées comme le riz de Camargue, les pommes de terres, abats de porcs et de volailles, etc. Elle peut même exporter des produits transformés rentrant en concurrence direct avec la production locale de certains pays APC (ex : le sucre de betteraves, viande surgelée). Cette situation exige des dégrèvements fiscaux des produits provenant de l'UE. Au niveau économique, une élimination totale des taxes à l'importation au niveau des pays ACP peut entraîner une baisse des recettes fiscales<sup>15</sup>. Au fait, ce qui à son tour retarde la croissance économique.

En effet, Haïti comme les autres pays dominants de la périphérie subit une désindustrialisation par la nouvelle forme de colonisation des APE. Selon Fred DOURA, le libre-échange, à l'inverse, c'est l'absence de toute intervention des pouvoirs publics par

---

15-[https://www.lenouvelliste.com\(>index.php](https://www.lenouvelliste.com(>index.php) article 4 juin 2009) consulté le 17 octobre 2017.

des obstacles douaniers, fiscaux, réglementaires, pour freiner les échanges internationaux (p.387). En outre, Paul BAIROCH (p.79) souligne qu'il ne fait aucun doute que le libéralisme économique imposé au tiers monde au XIXe siècle est un des principaux éléments d'explication du retard pris par le processus d'industrialisation. Puisque l'importation de grandes quantités d'articles manufacturés bon marché dans ces pays a abouti à un processus de désindustrialisation.

## Résumer de la revue

Les idées des auteurs qui ont œuvré dans le domaine de la promotion des investissements privés et en économie nous donnent des orientations pour pouvoir tester les hypothèses de départ. D'abord, elles nous ont permis de mieux comprendre comment l'environnement externe des entreprises pourrait avoir un impact direct sur les affaires en Haïti et dans d'autres pays. Nous pouvons dire que cette vue générale, nous pousse vers une nécessité de renforcer notre politique de crédit et dire halte-là, à la montée vertigineuse de la corruption et de l'instabilité politique. De plus, elle nous montre qu'il est essentiel pour Haïti d'ajuster ses pratiques et mesures commerciales, afin d'être compétitif dans la région. Ensuite, les recherches nous démontrent que le cadre légal, joue un rôle prépondérant dans le monde des affaires. En effet, plusieurs institutions ont vu le jour dans le but d'assurer l'arbitrage lorsqu'un différend surgisse entre les pays hôtes et les investisseurs. C'est bien qu'Haïti soit membre de toutes les institutions d'arbitrage. Toutefois, nous nous rendons compte que les investisseurs seront moins attractifs vers Haïti s'il n'y a pas de la transparence au niveau du code des investissements. De plus, nous devons être capables de faire des interfaces lors des adhésions aux conventions. Par ailleurs, Dr Frantz LARGE affirme que : « *Haïti ne tire aucun profit des accords* » de surcroît, Yves Thomas LUNDY explique que :

*« Un Etat qui prétend signer les Accords de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne sans avoir : Une parfaite maîtrise de sa politique commerciale et tarifaire, un mécanisme bien huilé d'autorégulation voire d'amélioration en continue du climat des investissements, un effort soutenu en vue du renforcement de la compétitivité des filières de production, un agenda claire sur les réformes internes ainsi que les coûts associés, commet une erreur grave<sup>16</sup> ».*

---

16-[https:// www.lenouvelliste.com](https://www.lenouvelliste.com) (Les Accords de Partenariat Economique (APE) : Quel choix pour Haïti) consulté le 23 aout 2017.

La position de LUNDY pourrait justifier que la signature d'Haïti comme partenaire aux APE contribue dans la situation de désindustrialisation du pays que F. Doura en avait témoigné.

**CHAPITRE IV**  
**METHODOLOGIE**  
**Méthode d'analyse**

Dans cette section, il est question pour nous d'exposer la façon dont nous avons procédé pour recueillir les données, la présentation de la population d'enquête, le choix de l'échantillon et les indicateurs qui la constituent.

**Stratégie de recherche**

Pour recueillir les données dans notre travail de recherche, nous avons mené une enquête administrative sur les rapports qui ont été publiés par la Banque Mondiale sur le Doing Business qui est une série de rapports annuels sur les réglementations qui sont favorables ou défavorables à l'activité commerciale, pendant cinq (5) années consécutives soit de 2013 à 2017.

**Echantillon représentatif**

Pour la description de la population de l'échantillon, nous avons 33 unités statistiques ; soit les pays faisant partie de l'Amérique latine et de la Caraïbe: Antigua et Babuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil ,Colombie, Costa Rica, Dominique,

République Dominicain, El Salvador, Equateur, Grenade, Guatémala, Guyane, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Porto Rico, Saint Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-vincent-et les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela.

### **Les indicateurs d'évaluation de l'enquête**

Le classement du Doing Business mesure et suit l'évolution des réglementations applicables aux petites et moyennes entreprises de plus grandes mégapoles d'affaires de chaque pays, il tient compte de 10 indicateurs dans leur cycle de vie pendant une année ; en l'occurrence : création d'entreprise, obtention d'un permis de construire, raccordement à l'électricité, Transfer de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs minoritaires, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité (Doing Business ,2017, p. 5).

### **Critere de choix de l'échantillon**

Nous avons fait le choix de cet échantillon (déterministe) comme dans les rapports du Doing Business publiés par le Groupe de la Banque Mondiale, les pays de l'Amérique latine et de la Caraïbe forment un bloc selon ce dernier. Comme Haïti fait partie de cette region, en effet nous en faisons le choix.

## **CHAPITRE V**

### **TRAITEMENT DES DONNEES**

Le programme statistique que nous avons utilisé pour présenter les figures, les tableaux des rapports du Doing Business que nous représentons dans ce travail de recherche est le logiciel Microsoft Excel 2010.

#### **Analyse descriptive des données**

Cette partie de notre travail de recherche consiste à interpréter les différents résultats recueillis (des extraits) dans les tableaux du Doing Business publiés par le groupe de la Banque Mondiale pendant les années 2013 à 2017 que nous avons classé selon notre population d'enquête. Chaque tableau indique la performance de chaque pays de la région ci-dessus mentionné pour la facilité de faire des affaires.

Tableau 2. : Classements sur la facilité de faire des affaires 2013.

Classement mondial	Économie	Réformes	Class. Rég.
37	Chili	0	1
41	Porto Rico (État-Unis)	1	2
43	Pérou	2	3
45	Colombie	1	4
46	Mexique	2	5
53	Sainte-Lucie	0	6
61	Panama	3	7
63	Antigua-et-Barbuda	0	8
68	Dominique	1	9
69	Trinité-et-Tobago	2	10
75	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0	11
77	Bahamas	0	12
88	Barbade	0	13
89	Uruguay	2	14
90	Jamaïque	2	15
93	Guatemala	1	16
96	Saint-Kitts-et-Nevis	0	17
100	Grenade	1	18
103	Paraguay	0	19
105	Belize	1	20
110	Costa Rica	4	21
113	Salvador	1	22
114	Guyane	0	23
116	République Dominicaine	0	24
119	Nicaragua	0	25
124	Argentine	0	26
125	Honduras	0	27
130	Brésil	1	28
139	Équateur	0	29
155	Bolivie	0	30
164	Suriname	0	31
174	Haïti	0	32
180	République bolivarienne du Venezuela	0	33

Source: Doing Business (2013) p. 3 Selon la Banque Mondiale, en 2013, parmi les 33 pays faisant partie de la Caraïbe et de l'Amérique latine Haïti était 32<sup>e</sup>, Il n'y avait pas eu de réforme.

Figure 2. Facilité de faire des affaires Amérique latine et Caraïbe 2013.

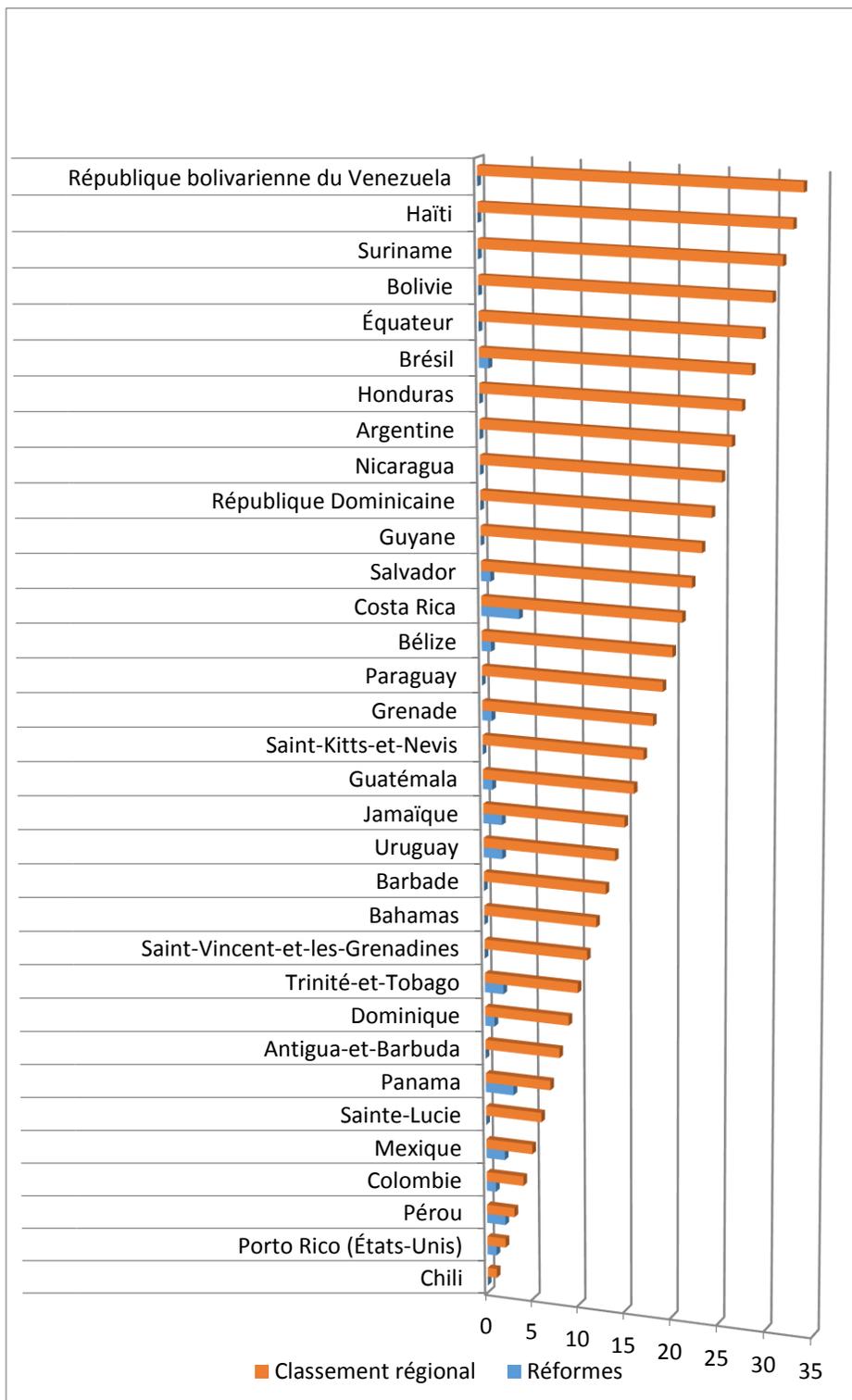


Tableau 3. : Classement sur la facilité de faire des affaires 2014.

Classement mondial	Économie	Réformes	Class. Rég.
34	Chili	1	1
40	Porto Rico (Etats-Unis d'Améri	0	2
42	Pérou	0	3
43	Colombie	2	4
53	Mexique	3	5
55	Panama	4	6
64	Sainte-Lucie	0	7
66	Trinité-et-Tobago	1	8
71	Antigua-et-Barbuda	0	9
77	Dominique	0	10
79	Guatemala	3	11
82	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0	12
84	Bahamas	2	13
88	Uruguay	1	14
91	Barbade	0	15
94	Jamaïque	3	16
101	Saint-Kitts-et-Nevis	0	17
102	Costa Rica	2	18
106	Belize	0	19
107	Grenade	0	20
109	Paraguay	1	21
115	Guyane	1	22
116	Brésil	0	23
117	République Dominicaine	0	24
118	El Salvador	1	25
124	Nicaragua	2	26
126	Argentine	1	27
127	Honduras	0	28
135	Equateur	1	29
161	Suriname	2	30
162	Bolivie	0	31
177	Haïti	0	32
181	Venezuela	1	33

Source : Doing Business (2014) p.

D'après la Banque Mondiale, le rapport du Doing Business 2014 figure Haïti encore en 32<sup>e</sup> position sur les 33 pays qui font parties de la Caraïbe et de l'Amérique latine. Aucune réforme n'y a été faite.

Figure 3. Facilité de faire des affaires Amérique latine et Caraïbe 2014.

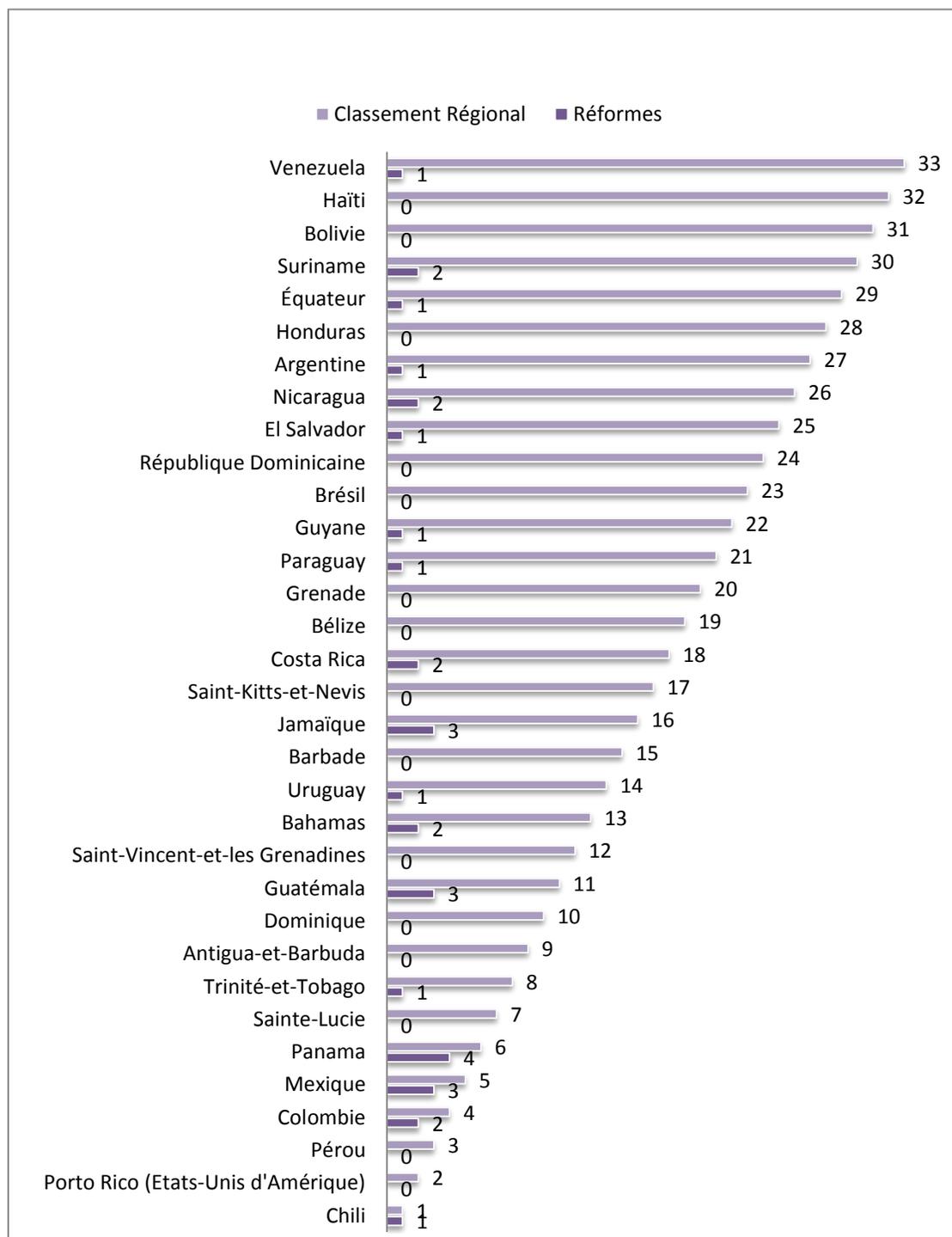


Tableau 4. : Classement sur la facilité de faire des affaires 2015.

Classement mondial	Économie	Score	Clas. Rég.
34	Colombie	72.29	1
35	Pérou	72.11	2
39	Mexique	71.53	3
41	Chili	71.24	4
47	Porto Rico	70.35	5
52	Panama	69.22	6
58	Jamaïque	67.79	7
73	Guatémala	64.88	8
79	Trinidad et Tobago	64.24	9
82	Uruguay	63.9	10
83	Costa Rica	63.67	11
84	République Dominicaine	63.43	12
89	Antigua et Barbuda	62.64	13
92	Paraguay	62.5	14
97	Bahamas	61.37	15
97	Dominique	61.37	15
100	Sainte Lucie	61.35	16
103	Saint-vincent-et- les Grenadines	60.66	17
104	Honduras	60.61	18
106	Barbade	60.57	19
109	El Salvador	59.93	20
115	Equateur	58.88	21
118	Bélize	58.14	22
119	Nicaragua	58.09	23
120	Brésil	58.01	24
121	Saint Kitts et Nevis	58	25
123	Guyanne	57.83	26
124	Argentine	57.48	27
126	Grenade	57.35	28
157	Bolivie	49.95	29
162	Suriname	49.29	30
180	Haïti	42.18	31
182	Venezuela	41.41	32

Source : Doing Business (2015) p. 4

Selon la Banque Mondiale, en 2015, Haïti était 31<sup>e</sup> parmi les 33 pays faisant partie de la Caraïbe et de l'Amérique latine.

Figure 4. Facilité de faire des affaires Amérique latine et Caraïbe 2015.

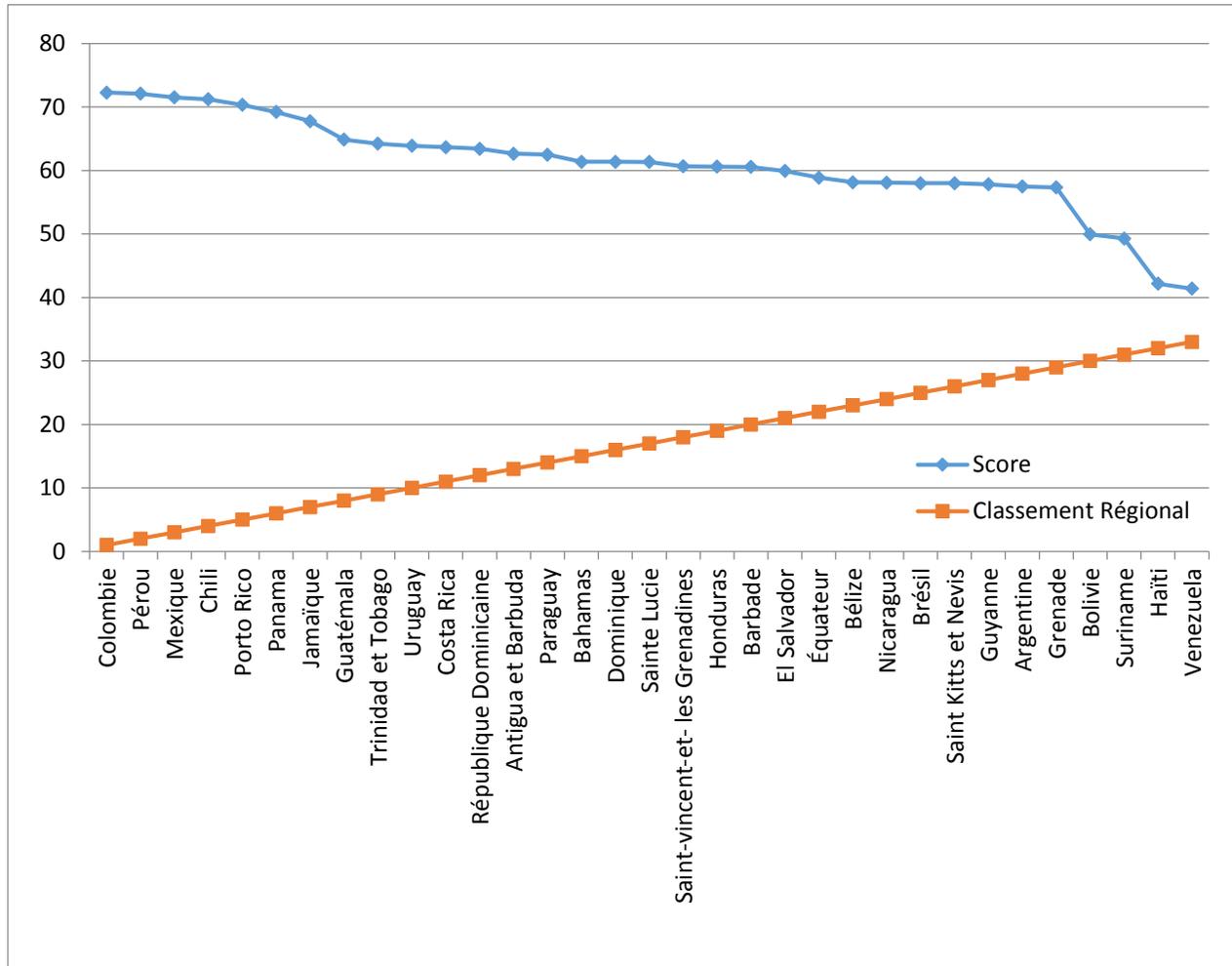


Tableau 5. : Classement sur la facilité de faire des affaires 2016.

Classement mondial	Économie	Score
38	Mexique	73.72
48	Chili	71.49
50	Pérou	71.33
54	Colombie	70.43
57	Porto Rico (États-Unis)	68.73
58	Costa Rica	68.55
64	Jamaïque	67.27
69	Panama	65.74
77	Sainte-Lucie	64.2
81	Guatemala	63.49
86	El Salvador	62.76
88	Trinité-et-Tobago	62.58
91	Dominique	61.44
92	Uruguay	61.21
93	République Dominicaine	61.16
100	Paraguay	60.19
104	Antigua-et-Barbuda	59.7
106	Bahamas	59
110	Honduras	58.06
111	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	57.91
116	Brésil	57.47
117	Equateur	57.47
119	Barbade	56.85
120	Belize	56.83
121	Argentine	56.78
124	Saint-Kitts-et-Nevis	55.83
125	Nicaragua	55.78
135	Grenade	53.46
137	Guyane	51.83
156	Suriname	47.69
157	Bolivie	47.47
182	Haïti	39.56
186	Venezuela, RB	35.51

Source : Doing Business (2016) p.5

D'après la Banque Mondiale, le rapport du Doing Business 2016 situe Haïti au 32<sup>e</sup> rang sur les 33 économies de l'Amérique latine et de la Caraïbe.

Figure 5. Facilité de faire des affaires Amérique latine et Caraïbe 2016.

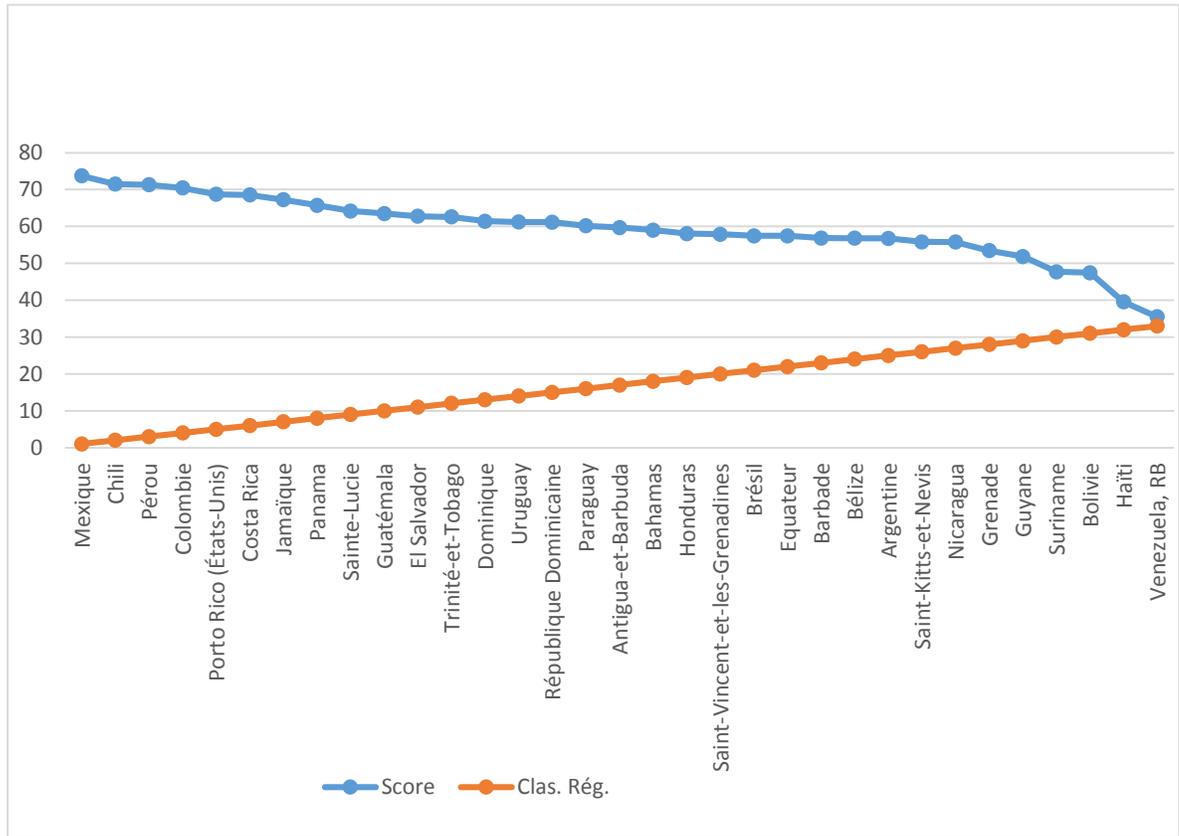


Tableau 6. : Classement pour la facilitation de faire des affaires 2017.

Classement mondial	Économie	Score	clas. Rég
47	Mexique	72.29	1
53	Colombie	70.92	2
54	Pérou	70.25	3
55	Porto Rico (États-Unis)	69.82	4
57	Chili	69.56	5
62	Costa Rica	68.5	6
67	Jamaïque	67.54	7
70	Panama	66.19	8
86	Sainte-Lucie	63.13	9
88	Guatémala	62.93	10
90	Uruguay	61.85	11
95	Salvador	61.02	12
96	Trinité et Tobago	60.99	13
101	Dominique	60.27	14
103	République Dominicaine	59.35	15
105	Honduras	59.09	16
106	Paraguay	59.03	17
112	Bélize	58.06	18
113	Antigua-et-Barbuda	58.04	19
114	Équateur	57.97	20
116	Argentine	57.45	21
117	Barbade	57.42	22
121	Bahamas	56.65	23
123	Brésil	56.53	24
124	Guyane	56.26	25
125	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	55.91	26
127	Nicaragua	55.75	27
134	Saint-Kitts-et-Nevis	53.96	28
138	Grenade	53.75	29
149	Bolivie	49.85	30
158	Suriname	47.28	31
181	Haïti	38.66	32
187	Venezuela	33.37	33

Le rapport Doing Business (2017) de la Banque Mondiale, Figure Haïti au 32<sup>e</sup> rang sur 33 pays faisant partie de l'Amérique latine et de la Caraïbe, au niveau mondial, il est 181<sup>e</sup> sur 190 économies avec un score de 38.66.

Figure 6. Facilité de faire des affaires Amérique latine et Caraïbe 2017.

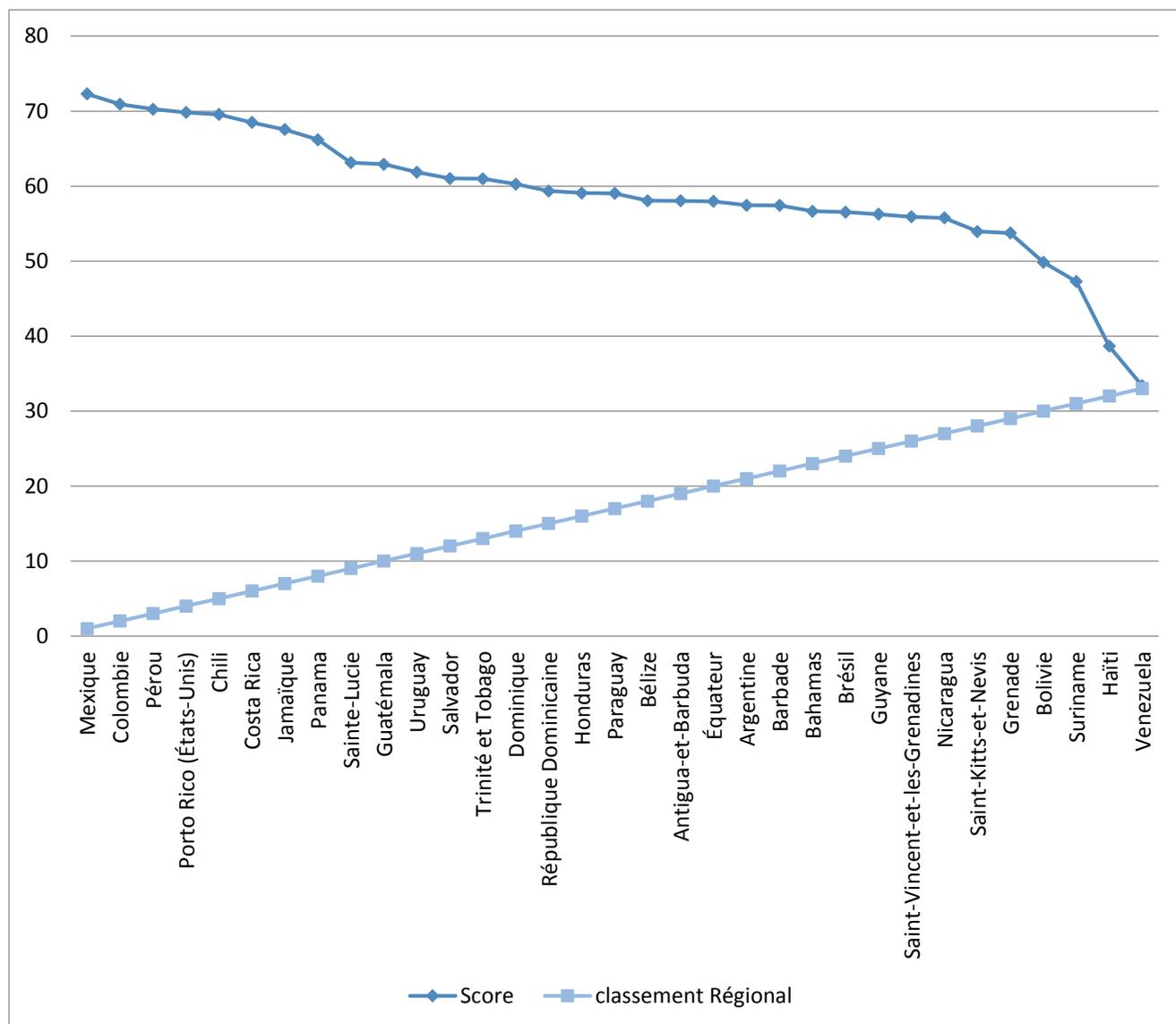
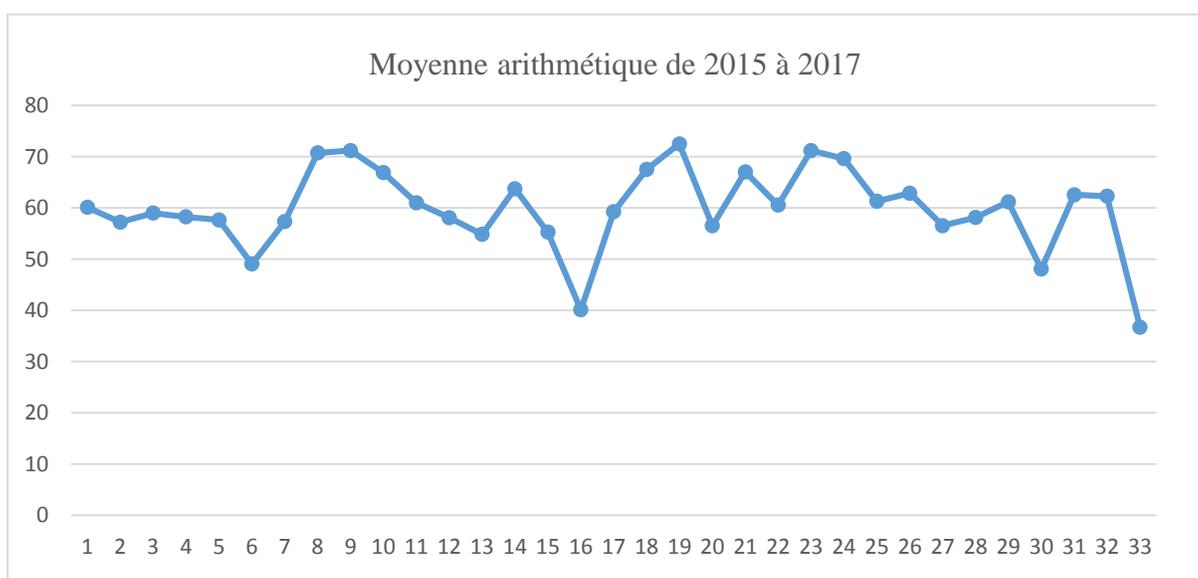


Tableau 7. : Moyenne arithmétique des pays pendant les 3 dernières années pour la facilité de faire des affaires.

Économie	Score 2015	Score 2016	Score 2017	Moyenne
Antigua-et-Barbuda	62.64	59.7	58.04	60.1266667
Argentine	57.48	56.78	57.45	57.2366667
Bahamas	61.37	59	56.65	59.0066667
Barbade	60.57	56.85	57.42	58.28
Bélice	58.14	56.83	58.06	57.6766667
Bolivie	49.95	47.47	49.85	49.09
Brésil	58.01	57.47	56.53	57.3366667
Chili	71.24	71.49	69.56	70.7633333
Colombie	72.29	70.43	70.92	71.2133333
Costa Rica	63.67	68.55	68.5	66.9066667
Dominique	61.37	61.44	60.27	61.0266667
Équateur	58.88	57.47	57.97	58.1066667
Grenade	57.35	53.46	53.75	54.8533333
Guatémala	64.88	63.49	62.93	63.7666667
Guyane	57.83	51.83	56.26	55.3066667
Haïti	42.18	39.56	38.66	40.1333333
Honduras	60.61	58.06	59.09	59.2533333
Jamaïque	67.79	67.27	67.54	67.5333333
Mexique	71.53	73.72	72.29	72.5133333
Nicaragua	58.09	55.78	55.75	56.54
Panama	69.22	65.74	66.19	67.05
Paraguay	62.5	60.19	59.03	60.5733333
Pérou	72.11	71.33	70.25	71.23
Porto Rico (États-Unis)	70.35	68.73	69.82	69.6333333
République Dominicaine	63.43	61.16	59.35	61.3133333
Sainte-Lucie	61.35	64.2	63.13	62.8933333
Saint-Kitts-et-Nevis	58	55.83	55.91	56.58
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	60.66	57.91	55.91	58.16
Salvador	59.93	62.76	61.02	61.2366667
Suriname	49.29	47.69	47.28	48.0866667
Trinité et Tobago	64.24	62.58	60.99	62.6033333
Uruguay	63.9	61.21	61.85	62.32
Venezuela	41.41	35.51	33.37	36.7633333

Pour la période allant de 2015 à 2017, nous comptabilisons séparément le score de chaque pays. Au fait, Haïti garde la 32<sup>e</sup> place sur 33 économies dans la région ; soit une moyenne arithmétique de 40.1333333 sur 100.

Figure 7. Moyenne arithmétique de 2015 à 2017 des pays de l'Amérique latine et de la Caraïbe.



### **Critère d'acceptation ou de refus d'hypothèse statistique.**

Selon la Banque Mondiale, autant que le score d'un pays est plus haut, autant que la facilité de faire des affaires leur est favorable. En effet, tant que la valeur du classement d'un pays est plus petite tant que sa compétitivité en affaires est moindre.

## **Hypothèses statistiques**

### **Hypothèse opérationnelle (H1)**

Le Centre de Facilitation des Investissements est inefficace dans sa mission de promouvoir l'investissement privé en Haïti.

### **Hypothèse nulle (H0)**

Le Centre de Facilitation des Investissements n'est pas inefficace dans sa mission de promouvoir l'investissement privé en Haïti.

### **Les variables de l'étude**

Une variable est un facteur qui agit ou qui peut modifier lorsqu'il est mis en relation avec un autre facteur dans une hypothèse. Pour notre étude deux types de variables sont retenus :

La variable dépendante

La variable indépendante

#### **Variable dépendante**

C'est le phénomène que le chercheur veut expliquer dans une relation de cause à effet; c'est la conséquence de la variable indépendante.

#### **Variable indépendante**

C'est le facteur que le chercheur utilise pour expliquer le phénomène étudié; c'est la variable qui correspond aux phénomènes manipulés par le chercheur; elle est la cause dans notre recherche.

Dans notre recherche, nous avons comme variable dépendante « La performance de sa mission de promotion des investissements privés » et « Le Centre de Facilitation des

Investissements dans sa mission de promouvoir l'investissement privé » comme variable indépendante.

### **Résultat du test**

Les représentations des données publiées par la Banque Mondiale dans les tableaux ci-avant pendant cinq années consécutives ; soient les années 2013 à 2017, Haïti est placé entre l'intervalle 174 -182 sur 190 économies au niveau mondial pour la facilité de faire des affaires, au fait, il occupait le 32<sup>e</sup> rang dans la région caribéenne et de l'Amérique latine soit l'avant dernière place durant cette période. De ce fait, nous acceptons l'hypothèse opérationnelle en rejetant celle qui est nulle.

Selon ce que nous avons trouvé dans cette enquête, Le Centre de Facilitation des Investissements est inefficace dans sa mission de promouvoir l'investissement privé en Haïti.

## **CHAPITRE VI**

### **RESUMER**

Presque tous les pays ont un Centre pouvant faire l'acheminement des dossiers pour la création de nouvelles entreprises, assurer leur protection, promouvoir leur environnement d'affaires. En Haïti, nous avons le Centre de Facilitation des Investissements (CFI) qui est chargé de promouvoir et de Faciliter le développement de l'investissement privé, par la mise en œuvre de stratégies et de politiques actives de promotion des investissements personnalisés à l'investisseur, tant haïtien qu'étranger dans les différentes étapes du processus de réalisation de leur investissement selon les prescrits du Décret de Me Boniface Alexandre Président Provisoire de la République, (2006, 31 Jan.)(No. 13) p. 17. Malgré sa création depuis 2004, la performance d'Haïti pour la facilité en affaires est toujours inférieure par rapport aux autres pays de la région sauf le Venezuela. L'objectif de ce travail de recherche est d'attirer l'attention des responsables de l'État central sur la nécessité de faire du CFI la porte d'entrée de tous investisseurs tout en rendant effective sa mission et de contribuer à la croissance économique du pays. En effet, la problématique c'est qu'Haïti n'est pas compétitif aux affaires, les accords ne sont pas bénéfiques pour nous, nous sommes loin d'établir un État de droit, puisque nous éprouvons beaucoup de difficultés à y exercer une coercition, notre politique de crédit ne

peut pas répondre aux besoins des investisseurs surtout les novices. Par ailleurs, l'impact de l'environnement externe des entreprises privées et le cadre légal, ont tenté de décrire la faiblesse de la performance du CFI dans les buts poursuivis dans son énoncé de mission. C'est pourquoi le CFI est inefficace dans sa mission de promouvoir l'investissement privé en Haïti. Pour répondre à la problématique, nous avons puisé de ce que d'autres auteurs ont publié sur la promotion de l'investissement et mené une enquête administrative auprès du Groupe de la Banque Mondiale dans ses rapports sur le Doing Business. Les résultats recueillis montrent qu'Haïti est loin de créer un environnement propice à la croissance économique.

### **Conclusion**

Considérant l'investissement privé comme l'un des piliers de toute société et la nécessité de le promouvoir, il est créé un centre nommé Centre de Facilitation des Investissements (CFI). Il est chargé de promouvoir et de faciliter des investissements nationaux tant qu'étrangers. Il est évident qu'Haïti a une telle institution pouvant règlementer et hausser l'environnement des affaires. La problématique que nous soulevons, c'est que les objectifs qui ont été fixés par la mission du CFI, sont loin d'être réalisés, puisque les responsables parlent d'une promotion par la mise en œuvre des stratégies et des politiques actives. En effet, les rapports d'Haïti sur la compétitivité restent inférieurs par rapport à certains pays de la région, les mesures commerciales à caractère inflationniste influent négativement sur notre politique commerciale, la disponibilité de crédits qui puissent favoriser la création des micro-entreprises est très faible, la corruption est en pleine croissance ; de plus, l'instabilité politique rend plus élevé le niveau du risque

des investisseurs. Ce travail a pour but d'attirer l'attention des responsables de l'État central, puis les organismes qui œuvrent dans ce domaine en particulier et tout un chacun sur la nécessité de faire du CFI le portail de tous investisseurs et lui rendre effectif par sa mission. Nous démontrons que l'environnement externe des entreprises et le cadre légal sont d'une importance capitale pour la promotion des investissements privés. Nous avons appris que ce sont le climat politique d'Haïti pendant ces treize dernières années et nos mesures et politiques commerciales qui pourraient réduire le niveau de compétitivité du pays en tant que telle. Ensuite pour le cadre légal, nous retraçons deux principales controverses dans les articles 16 et 29 du code des investissements qui pourraient provoquer des préjudices à l'investisseur voire le pays. Puisque nous savons que les imperfections de la loi peuvent occasionner la fuite des investisseurs. En outre, nous faisons mention des accords de Partenariats Economiques (APE) qu'Haïti a signés avec l'Union Européenne, selon les recherches réalisées nous trouvons qu'Haïti ne retire aucun avantage de ces accords en termes de croissance économique. A partir de ces grandes lignes que nous venons de présenter ci-dessus nous pourrions supporter notre hypothèse de recherche, en disant que tous ceux-ci ont des incidences sur la mission du CFI qui à leur tour réduisent la performance du Centre. D'ailleurs, plusieurs auteurs en parlent, Fred DOURA démontre que le libéralisme économique imposé au tiers monde au XIXe siècle est un des principaux éléments d'explication du retard pris par le processus d'industrialisation, de plus Yves Thomas LUNDY a expliqué que l'UE n'aurait pas pris des décisions qui ne vont pas de ses intérêts.

### **Les limites de la recherche**

Comme s'intitule le titre du livre de Jerry TARDIEU, investir et s'investir en Haïti, un acte de foi ; ainsi s'investir dans ce pays implique beaucoup de contraintes telles que : l'obtention de prêts et les modalités auxquelles les emprunteurs devraient adhérer, l'électrification, transfert de propriétés et autres.

Cette recherche n'a pas été menée pour contrecarrer aucune théorie ou approche confirmant que le Centre de Facilitation des Investissements est efficace dans sa mission de promouvoir l'investissement privé en Haïti. Au contraire, ce sera pour nous un plaisir immense de prendre connaissance de la façon dont d'autres gens ont pris le contre-pied.

Notre travail de recherche est très significatif surtout avec les rapports du Groupe de la Banque Mondiale sur la facilité de faire des affaires.

## **Recommandations**

A l'**Unité de Plaidoyer des Politiques Publiques**, elle doit veiller sur l'évolution des résultats de ce qui est ordonné dans la mission du Centre de Facilitation des Investissements. Elle devrait faire une évaluation périodique des mesures et politiques commerciales d'Haïti, afin de suggérer un ajustement par rapport à celles de la région aux instances compétentes ; telles que : le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI), la Direction Générale des Impôts (DGI), et les deux branches du parlement haïtien.

Au **Centre de Facilitation des Investissements (CFI)**, il est nécessaire de mettre à la disposition des investisseurs des informations pertinentes faisant l'objet d'une transparence, mener une plaidoirie auprès de la Banque de la République d'Haïti pour qu'un grand nombre de PME puisse avoir un accès au crédit avec un taux d'intérêt moins élevé et une durée à moyen-long terme.

Au **Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)**, il est essentiel d'indexer le montant destiné aux investissements lors de l'élaboration du budget du Ministère du Commerce et de l'Industrie dans le but de financer des projets jugés conformes aux stratégies et politiques actives des jeunes diplômés, ainsi que ceux des entrepreneurs minoritaires. Cela pourrait être l'une des priorités de l'Etat.

Au **Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP)**, à l'**Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC)** et d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la lutte contre la corruption, il est urgent qu'Haïti adopte des mesures concrètes contre les fraudeurs. Il ne suffit pas seulement de destituer un fonctionnaire corrompu, il faudrait aussi qu'il purge une peine d'emprisonnement. D'où la nécessité de constituer ses

institutions d'hommes intègres, afin de mener à bien le travail qui aurait fait en matière de coercition.

**A l'Administration Générale des Douanes (AGD)**, il est nécessaire de faire un ajustement à la baisse sur les taxes d'exportation et les droits de douanes pour citer que ces deux-là ; quand une entreprise exporte ses produits. Bien que cela soit défavorable par rapport aux recettes escomptées provenant de ces institutions. D'autre part, cette politique inciterait les investisseurs en créant beaucoup plus d'emplois en Haïti.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **Dictionnaires et encyclopédie**

- 1 Claude-Danièle, ÉCHAUDEMAISON et al. (2012) .Dictionnaire d'économie et de sciences sociales.8<sup>e</sup> Edition, Italie, Edition Nathan, 575 p.**
- 2 Josette REY-DEBOVE et Alain REY (2008). LE NOUVEAU Petit Robert. Edition LeRobert, 2838 p.**
- 3 Patrick JOFFRE et Yves SIMON (1989). ENCYCLOPEDIE DE GESTION Edition ECONOMICA, 1074 p.**

### **Ouvrages**

- 1 Bernard, BONIN (1984). L'entreprise multinationale et l'État. Edition Études vivantes, 294 p.**
- 2 Campbell R, McCONNELL; W H, POPE; Ginette, TREMBLAY (1988). L'ECONOMIQUE MACROECONOMIQUE.3e édition. Montréal : McGraw-Hill, 582 p.**
- 3 CFI/ RAPPORT ANNUEL (2017), Port-au-Prince : Presses Nationales d'Haïti, 22 p.**

- 4 **Fred, DOURA (2003).** ÉCONOMIE D'HAÏTI Dépendance, Crises et Développement. Tome 3, Les Éditions DAMI, 481 p.
- 5 **Fritz, DESHOMMES (2005).** Politique économique en Haïti : Rétrospectives et Perspectives, Édition Cahiers Universitaires, Port-au-Prince, Haïti 234 p.
- 6 **Jerry, TARDIEU (2014).** INVESTIR ET S'INVESTIR EN HAÏTI : Un acte de foi. Les Éditions CIDIHCA, 214 p.
- 7 **Jovis, W. BELLOT; Antoine, ATOURISTE (2007).** COURS Introduction à l'économie. Tous droits réservés, 63 p.
- 8 **Le COURRIER ACP-UE (2000).** Accord de partenariat ACP-CE de Cotonou. Edition spéciale.
- 9 **Paul, BAIROCH (1992).** Le tiers-monde dans l'impasse le démarrage économique du XVIIIe au XXe siècle, 3<sup>e</sup> édition, Edition Gallimard collection « Folio/Actuel ».

### **Webographie**

- 1- **DOING BUSINESS (2013).** Des réglementations intelligentes pour les petites et les moyennes entreprises. 10<sup>e</sup> Edition, 26 p.  
 Disponible sur <https://français.doingbusiness.org> (DB13-overv...French pdf) consulté le 10 novembre 2017.
- 2- **Doing Business (2014).** Comprendre des réglementations pour les petites et moyennes entreprises. Doing Business, 11<sup>e</sup> Edition, 33 p.

Disponible sur <https://français.doingbusiness.org> (DB14-minib...rench-1.pdf) consulté le 09 novembre 2017.

**3- Doing Business (2015). Going Beyond Efficiency.** Doing Business, 1<sup>e</sup> Edition, 331 p.  
Disponible sur <https://openknowledge.worldbank.org> (DB15-full-report.pdf) consulté le 10 novembre 2017.

**4- Doing Business (2016). Mesure de la qualité et de l'efficacité du cadre réglementaire.** Doing Business, 13<sup>e</sup> Edition, 68 p.  
Disponible sur <https://français.doingbusiness.org> (DB16-minib...french pdf) consulté le 05 décembre 2017.

**5- Doing Business (2017). Egalité des chances pour tous.** Doing Business, 14<sup>e</sup> Edition, 60 p.  
Disponible sur <https://français.doingbusiness.org> (DB17-MINI...rench-1.pdf) consulté le 5 décembre 2017.

**6- «Loi portant sur le code des Investissements modifiant le décret du 30 octobre 1989 relatif au code des Investissements ».** (2002, 26 nov.)(spécial No.4). Le Moniteur (Port-au-Prince) ,28p.  
Disponible sur <https://www.sice.oas.org> (CodeInvestissement pdf.) consulté le 16 avril 2017.

**7- « DECRET. Me BONIFACE ALEXANDRE PRESIDENT PROVISOIR DE LA REPUBLIQUE »** (2006, 31 Jan.)(No. 13). LE MONITEUR (Port-au-Prince), p.16-26.  
Disponible sur <https://www.haitijustice.com> (pdf >législation > cfi\_haiti-haitijustice) consulté le 16 avril 2017.

- 8- <https://www.haitipolicy.org>> (Le Centre Facilite des investissements Bilant et Perspectives) consulté le 7 juin 2017.
- 9- <https://www.nrtl.fr> consulté le 05 novembre 2017.
- 10- <https://ww.cnrtl.fr> (« définition ») consulté le 05 novembre 2017.
- 11- <https://www.haiti-reference.com>> notable consulté le 13 novembre 2017.
- 12- <https://www.lenouvelliste.com>>(index.php> article 4 juin 2009) consulté le 17 octobre 2017.
- 13- <https://www.mci.gouv.ht>/(index.php? examen des politiques commerciales d’Haïti 2 et 4 décembre 2015) le consulté 16 novembre 2017.
- 14- <https://www.wikipedia>> (définition libre-échange) consulté le 23 juillet 2017.
- 15- **CNUCED (2008). DISPOSITIONS RELATIVES A LA PROMOTION DE L’INVESTISSEMENT DANS LES ACCORDS INTERNATIONAUX D’INVESTISSEMENT.** Washington; Nations Unies, ISBN 978-92-1-212348. 83 p.  
Disponible sur <https://unctad.org>> (Docs> iteiit20077-fr pdf) consulté le 15 février 2017.
- 16- <https://www.rnddh.org> (Constitution amendée 2011- RNDDH pdf.) consulté le 13 novembre 2017.

- 17- <https://minustah.unmission.org>>>> (15 février 2013 le chef de la minustah présente ses priorités pour aider Haïti) consulté le 23 juillet 2017.
  
- 18- <https://www.lenouvelliste.com>> article> (Haïti reste un environnement difficile pour les investisseurs 23 août 2013) le consulté le 29 novembre 2017.
  
- 19- [https:// www.mataf.net](https://www.mataf.net) (guide-économie) consulté le 23 août 2017.
  
- 20- [https : // www.toupie.org](https://www.toupie.org) (Keynésianisme) consulté le 29 novembre 2017.
  
- 21- [https : // www.tifawt.com](https://www.tifawt.com) (cours macroéconomie) consulté le 29 novembre 2017.
  
- 22- [https: //www.lenouvelliste.com](https://www.lenouvelliste.com) (L'instabilité politique, ennemi du développement économique) consulté le 23 aout 2017.
  
- 23- [https:// www.lenouvelliste.com](https://www.lenouvelliste.com) (Les Accords de Partenariat Economique (APE) : Quel choix pour Haïti) consulté le 23 août 2017.

